



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

ENJEUX

Interview du président,
du 1^{er} vice-président et
de la directrice générale

p.3

L'ESSENTIEL

De la protection
sociale

p.8

LA QUESTION

Comment renforcer
la place des femmes
du monde agricole ?

p.18

TERRITOIRES

Soutien face
aux crises agricoles

p.26



Sommaire

ENJEUX

Dialogue à trois voix sur les enjeux et les défis du régime agricole

p.3

L'ESSENTIEL

De la protection sociale

p.8

De la qualité de service

p.11

De la vie de l'entreprise

p.15

LA QUESTION

Comment renforcer la place des femmes du monde agricole ?

p.18

TERRITOIRES

Soutien face aux crises agricoles

p.26

MIEUX-VIVRE

La prévention santé

p.30

L'accès aux soins

p.33

Le développement social

p.34

MIEUX ACCOMPAGNER

La santé et sécurité au travail

p.36

L'information

p.38

Le développement social

p.34

La vie mutualiste

p.39

MIEUX COMPRENDRE

L'économie sociale et solidaire

p.40

Les statistiques

p.41

L'innovation

p.42

L'international

p.43

EN PRATIQUE

Les chiffres-clés de 2024

p.43

La MSA opératrice sociale du monde agricole

p.47

- Directrice de la publication : Anne-Laure Torrèsin
- Conception éditoriale et rédaction : Frédéric Fromentin, Marie Molinaro,
- Coordination : Ludovic Martin, Thomas Nicolet, Marie Molinaro
- Création : Judith Meyerson
- Réalisation : Delphine Levasseur
- Crédits photos : Franck Beloncle, Thierry Boredon, Jérôme Bréhier, Sylvain Cambon, Frédéric Fromentin, Coline Lucas, Patrice Maureen, Lou Roy, Arno Waser
- Imprimé sur du papier 100 % recyclé

Dialogue à trois voix sur les enjeux et les défis du régime agricole

INTERVIEW DE JEAN-FRANÇOIS FRUTTERO, PRÉSIDENT, D'ANNE-LAURE TORRÉSIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE THIERRY MANTEN, 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT.

(De gauche à droite sur la photo).



Dans un contexte de crises multiples, d'instabilité institutionnelle et à la veille des négociations de la convention d'objectifs et de gestion, le trinôme dirigeant de la Caisse centrale de la MSA (CCMSA) – composé de Jean-François Fruttero, président, Thierry Manten, premier vice-président, et Anne-Laure Torrésin, directrice générale – revient sur une année 2024 dense. Gouvernance, cohésion, proximité, simplification... Leur vision partagée est centrée sur l'utilité sociale et territoriale du régime agricole, et ses deux rôles d'organisme de sécurité sociale et d'organisation professionnelle agricole.

Après un changement à la tête de la CCMSA en avril 2024, quel bilan dressez-vous de cette première année de gouvernance ?

Jean-François Fruttero : Cette concomitance des mandats et des prises de fonction a été positive car cela a permis de reconstituer le trinôme très rapidement. C'était important pour prendre nos marques. Le bilan est satisfaisant malgré un contexte compliqué : crises, élections, préparation de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) que nous signons avec l'État.

Nous avons réellement l'ambition d'adopter un mode de fonctionnement complémentaire, fluide et efficace, d'imprimer rapidement notre marque et de faire en sorte que le réseau MSA continue de préserver son unité et de produire du lien.

Anne-Laure Torrésin : Le fonctionnement de notre trinôme s'est installé de manière extrêmement simple et immédiate, dans le respect des prérogatives de chacun, la transparence, l'échange et la confiance. Nous nous sommes adaptés naturellement, ce qui s'est avéré essentiel pour faire face à une actualité

► mobilisatrice. Ce trinôme est l'une des particularités du régime agricole, incarnant la démocratie sociale et une gouvernance équilibrée.

Thierry Manten : En tant qu'« ancien » du groupe, j'ai travaillé pendant neuf ans avec Pascal Cormery, président de 2015 à 2024, deux directeurs, et je connaissais déjà bien Jean-François [Fruttero, ndlr]. Nous avons pu choisir ensemble, avec le Conseil d'administration, notre directrice générale. Le partage d'informations et le lien de confiance qui nous unissent sont fondamentaux. Chacun peut aborder tous les sujets, même ceux de l'autre. C'est ce qui fait la force et la spécificité de notre institution.

Face aux difficultés rencontrées par les agriculteurs, quelles ont été les actions prioritaires menées pour les accompagner ?

J-F.F. : La fin de l'année 2023 et le début de celle de 2024 ont été marqués par des mouvements agricoles puissants. Ces crises sont aussi nées d'un manque de reconnaissance. Les agriculteurs ne vivent plus tous dignement de leur métier, ils ont un sentiment d'abandon. La MSA doit être facilitatrice, apporter des réponses visibles et concrètes.

A-L.T. : Lors de ces crises, grâce à notre fonctionnement décentralisé et notre ancrage territorial, nous nous sommes appuyés sur les caisses de MSA afin de faire remonter les propositions du terrain, notamment en termes de simplification. Nous avons ainsi obtenu des pouvoirs publics plusieurs avancées attendues par nos ressortissants, comme la pérennisation du Tesa simplifié, outil de déclaration de main d'œuvre saisonnière très utilisé par les employeurs, l'assouplissement du congé paternité, l'accès facilité aux échéanciers de paiement ou encore la simplification de l'attribution des prises en charge de cotisations. La MSA a su également mobiliser les enveloppes de ces dernières dans un délai très court. C'est la preuve de notre capacité à réagir vite et bien ! Nous avons par ailleurs multiplié les actions d'« aller-vers » en direction des personnes en difficulté, comme les éleveurs touchés par les crises sanitaires : contacts sortants, campagnes ciblées et accompagnement personnalisé.

J-F.F. : Nous avons également lancé une aide au répit administratif sur nos fonds d'action sanitaire et sociale. Face à des situations où certains n'ouvrent même plus leur courrier, c'est un premier geste pour éviter le décrochage. Cette première réponse consiste à les aider, en urgence, à faire face à leur charge administrative. Au même titre que l'aide au répit, que nous avons mise en place dès 2017 pour permettre aux ressortissants de prendre quelques jours de repos en étant remplacés sur leur ferme, c'est un levier extraordinaire pour accompagner les populations agricoles en difficulté. Cela démontre tout le savoir-faire de la MSA qui mobilise simultanément tous ses volets : le social, le contentieux, la santé au travail, l'action sanitaire et sociale... Nous nous réjouissons d'avoir reçu l'accord des pouvoirs publics pour une reconduction du dispositif en 2025 et nous souhaitons sa pérennisation dans le cadre de la COG à venir.

T.M. : À travers toutes ces réponses, que nous avons réunies dans notre nouvel espace en ligne dédié « Soutien agri' », nous avons concrétisé le message que nous souhaitons porter auprès des populations agricoles : la MSA est celle vers qui les agriculteurs et les salariés peuvent se tourner pour trouver les solutions dont ils ont besoin, en termes de conseils, d'accompagnement et de proximité. Elle ne se réduit pas à un simple rôle de recouvrement. Cette pédagogie est très importante, notamment auprès des jeunes qui méconnaissent leur régime de protection sociale. C'est ce que nous tentons de faire notamment lors des salons agricoles ou auprès des établissements scolaires. Cet enjeu de pédagogie est vital et s'adresse à tous nos futurs adhérents, non-salariés comme salariés.

La stratégie de lutte contre le mal-être continue de se renforcer. Quels résultats peuvent être mis en avant ?

T.M. : Depuis plusieurs années, le monde agricole est confronté à un mal-être profond, marqué notamment par un taux élevé de suicide, en particulier chez les hommes de 55 à 70 ans. Ce mal-être est multifactoriel : crises climatiques et sanitaires, surcharge de travail et administrative, critiques constantes, difficultés économiques et conjugales. Pour y répondre, la MSA a collaboré avec Olivier Damaisin, coordinateur national du plan de prévention du mal-être en agriculture, et mis en place un réseau de sentinelles dans chaque région. Ces référents de proximité (maires, délégués MSA, agriculteurs, salariés, techniciens...) identifient les personnes en détresse et, avec leur accord, déclenchent l'intervention de la MSA via son action sociale, l'aide au répit ou la prise en charge de cotisations. En 2024, les résultats sont positifs : le réseau compte désormais plus de 8 000 sentinelles formées, soit 30 % de plus en un an, et dénombre 31 % de signalements supplémentaires.

J-F.F. : Si l'augmentation des signalements montre que la démarche fonctionne, elle révèle aussi l'ampleur du mal-être, qui peut affecter tout autant les exploitants que les salariés. Le poids de l'histoire familiale, la difficulté à transmettre, le regard des autres sont autant de fardeaux. Mais les tabous commencent à tomber, la parole se libère. Et la MSA a toute sa place

dans ce dispositif aujourd'hui et pour l'avenir, pour autant que nos tutelles nous en donnent les moyens.

L'institution a rappelé cette année le rôle central des femmes en agriculture et dans le monde rural. Quels enseignements peut-on en tirer ?

J-F.F. : Les femmes représentent aujourd'hui plus d'un quart des non-salariés agricoles et près de 40 % des salariés. Leur rôle est central, mais a longtemps été invisibilisé. Notre régime social a un devoir de promotion de la condition féminine. C'est pourquoi nous avons réfléchi à ce que l'on pouvait proposer. Un groupe de déléguées MSA, administratrices à la caisse centrale, composé de salariées et non-salariées, a alors travaillé à des propositions concrètes sur les statuts, les conditions de travail, l'engagement et la conciliation vie personnelle et professionnelle. Le livre blanc élaboré à l'issue de ce travail a été salué au Sénat, au ministère de la Ruralité et lors du Salon de l'agriculture [lire en pages 23-25]. Nous passons désormais à une phase de mise en œuvre, avec des partenaires.

A-L.T. : Grâce à sa présence territoriale, sa maîtrise des enjeux sociaux et agricoles, et son réseau d'élus, la MSA est un acteur fiable pour porter des propositions sociétales fortes. Elle dépasse ici son rôle de gestionnaire de prestations pour être un moteur de transformation sociale.

Quelle est la vision stratégique de l'institution pour les cinq années à venir ?

A-L.T. : La Convention d'objectifs et de gestion (COG), renégociée

tous les 5 ans avec l'État, doit être la traduction de nos ambitions institutionnelles. Les choses se font ainsi dans un ordre cohérent : nous travaillons d'abord la matière de nos ambitions pour définir clairement ce que nous souhaitons porter auprès des pouvoirs publics afin de négocier les moyens nécessaires à leur déclinaison opérationnelle.

T.M. : Avec MSA 2030, nous avons bâti un plan stratégique qui porte nos ambitions. Concomitant à la préparation de la COG, il nous permet d'adopter une posture offensive. Ce plan a été élaboré de manière ascendante, il n'émane pas uniquement de la caisse centrale : il a été coconstruit avec les caisses, les administrateurs et les collaborateurs. Cinq grandes orientations en sont issues : soutenir et défendre les transformations des agricultures dans une approche de bien-être au travail ; proposer une offre de protection sociale simplifiée, globale et adaptée aux besoins des adhérents, de leurs familles, et des entreprises ; accompagner et contribuer à l'attractivité des territoires ruraux et/ou fragiles ; développer des innovations sociales et préparer la protection sociale agricole de demain ; dans le cadre mutualiste, mobiliser nos savoirs. Ce projet a été adopté à 85 % par l'assemblée générale de la CCMSA.

A-L.T. : La MSA a cette particularité d'avoir comme public à la fois les populations agricoles et le territoire dans son ensemble. À travers cette COG, nous déployons des dispositifs comme l'appel à projets « Grandir en milieu rural » ou des chartes permettant de mobiliser les acteurs autour d'une thématique, comme celle des aidants ou des aînés, qui répondent aux besoins des habitants et pour lesquels nous portons l'ingénierie sociale. La MSA est à la fois un organisme de protection sociale

Que mettez-vous en place en termes de digitalisation, simplification et proximité pour assurer cette qualité de services ?

A-L.T : Dans l'axe de la simplification, il y a le volet digitalisation, c'est-à-dire le développement de services en ligne nouveaux, comme celui de demandes d'échéancier de paiement pour en faciliter l'accès ou de dépôt des réclamations. Ce qui est important pour le régime agricole, c'est que cette digitalisation vienne compléter des dispositifs de contact existant, pas les remplacer. Nous ne renonçons pas à la proximité territoriale. Au contraire, nous restons un réseau physiquement très implanté, particulièrement en zones rurales. C'est le cas notamment à travers notre implication en tant que partenaire national du réseau France Services, pour lequel nous portons ou co-portons directement plus de 80 structures. Ces points d'accès sont essentiels en ruralité et nos agents, qui sont très compétents et polyvalents, y accompagnent aussi bien des personnes âgées que des jeunes en difficulté avec le numérique. C'est une vraie valeur ajoutée pour tous et c'est primordial de pouvoir offrir un panel large de modalités de contact. Nous restons ainsi accessibles le plus possible pour nos publics, qu'ils soient employeurs ou particuliers.

Comment la MSA met-elle en action l'innovation sociale qu'elle souhaite défendre ?

A-L.T : La MSA s'attache à rester à la pointe de la protection sociale, notamment via le concept *One Health*, ou une seule santé, qui permet d'avoir une approche globale à la croisée de la santé environnementale, animale et humaine. C'est important pour nous de porter des

démarches innovantes dans l'ensemble de nos champs d'intervention. Nous misons sur des dispositifs de prévention, comme les entretiens motivationnels, et sur les outils numériques (data, IA) pour mieux cibler les risques. En effet, l'investissement dans la prévention, au-delà de son coût initial, offre un fort retour sur investissement. Nous avons par ailleurs élaboré depuis 2019 un projet scientifique et lancé dans ce cadre un appel à projets afin de soutenir des travaux de recherches sur des thèmes variés (santé, économie, sciences humaines ou sociales) dans le but de faire progresser la protection sociale agricole.

J-F.F : Notre régime a déjà montré sa capacité d'innovation. Il la doit à sa taille, à l'agilité de son réseau et à son implantation dans les territoires. Ce savoir-faire vient de notre modèle décentralisé qui laisse aux caisses la possibilité d'expérimenter et de prendre des initiatives. C'est le cas avec nos expérimentations en cours de dispositifs solidaires locaux pour rendre l'alimentation durable plus accessible et lutter ainsi contre la précarité alimentaire. Dans ce cadre, nous proposons une avance de trésorerie aux agriculteurs dont l'objectif est double : sécuriser leur revenu et renforcer la souveraineté alimentaire. Ce projet associe santé, innovation sociale, ancrage territorial et solidarité. Il prolonge le dispositif des paniers solidaires expérimenté pendant la crise du Covid.

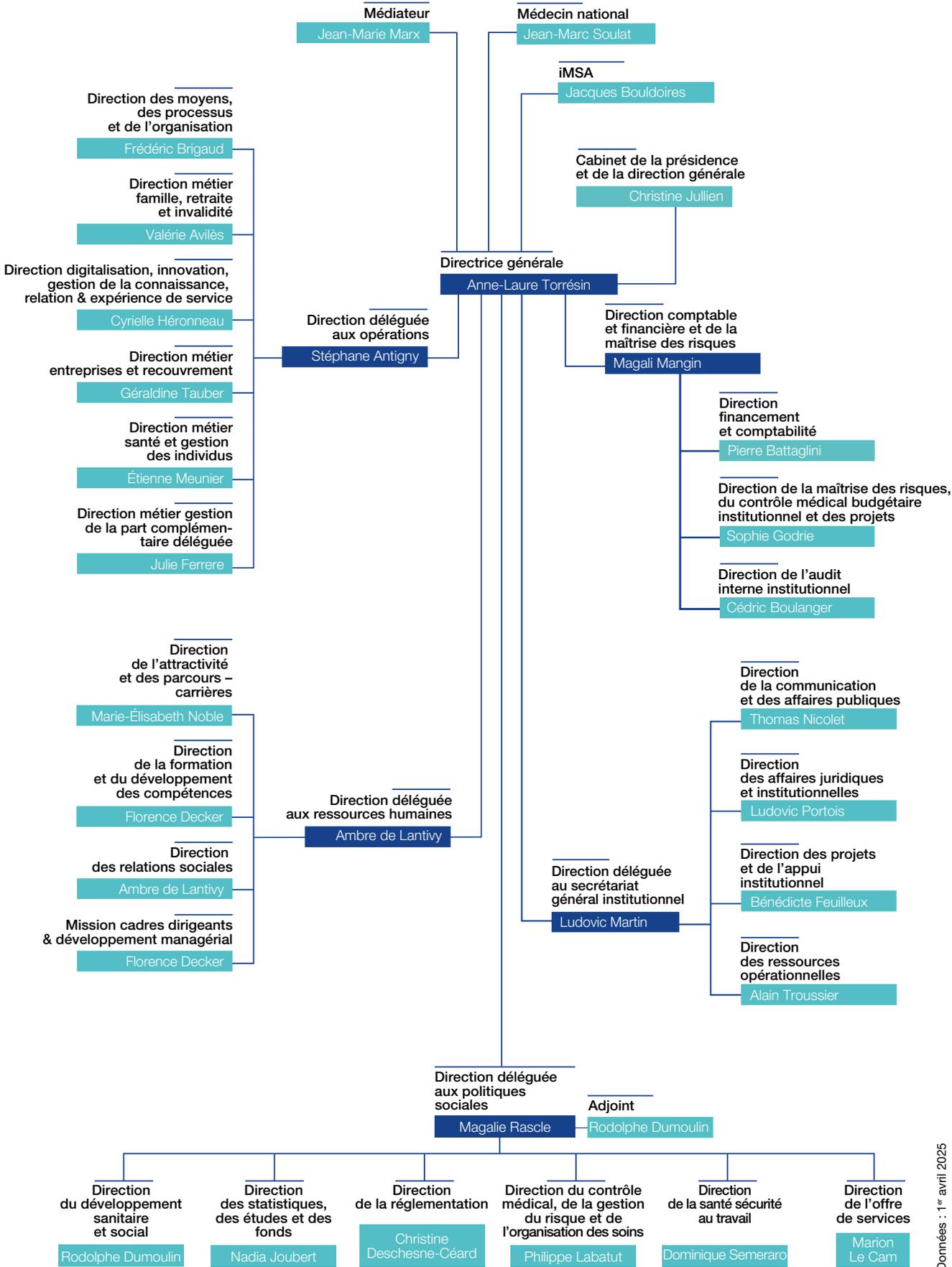
Il nous semble intéressant que les pouvoirs publics puissent nous voir comme un laboratoire de la sécurité sociale, une fabrique de solutions. Cela a été le cas avec Mon bilan prévention, dispositif MSA qui a été déployé dans tous les régimes, en particulier au régime général. Les rendez-vous prestations sont aussi une invention de la MSA datant de 2007 qui ont inspiré dans un second temps d'autres régimes de sécurité sociale.

et une organisation professionnelle, profondément ancrée dans les territoires ruraux. La reconnaissance de cette double identité est un enjeu stratégique essentiel pour nous affirmer pleinement dans nos missions.

J-F.F. : Malgré un contexte économique très difficile, la MSA aborde cette échéance avec confiance grâce à nos atouts : un plan stratégique solide, des comptes certifiés et une reconnaissance institutionnelle. Nous devons être forts sur nos acquis et notre ambition pour essayer d'obtenir les moyens de réalisation de celle-ci. La COG 2025-2030 sera un levier pour concrétiser ces engagements sur les cinq prochaines années.

T.M. : Et pour répondre à ces engagements, à la qualité de service qui est attendue par nos ressortissants et par les territoires, il faut que l'on puisse bénéficier de ces moyens. L'objectif est donc de confirmer auprès des pouvoirs publics que nous sommes un outil de déploiement de leur politique vers l'agriculture, vers les territoires et l'ensemble de leurs acteurs. Nous sommes un levier sur lequel ils peuvent s'appuyer pour conforter les services publics de proximité, faciliter l'accès aux soins ou déployer une réforme en temps et en heure auprès de nos publics.

L'organigramme de la CCMSA



Données : 1^{er} avril 2025

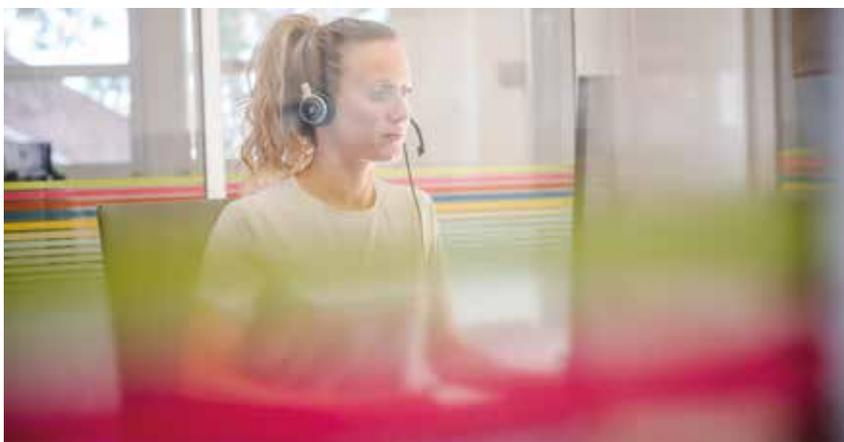
...de la protection sociale

470

**BÉNÉFICIAIRES
DE L'AIDE D'URGENCE
AUX VICTIMES
DE VIOLENCES
CONJUGALES ENTRE
LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2023
ET LE 31 DÉCEMBRE 2024.**

**Déployer et renforcer
l'ensemble de la protection
sociale du monde agricole
pour garantir le juste droit.**

annuelles de travail (personnes ne remplissant pas les conditions pour relever de la MSA en qualité de cotisants de solidarité), mais qui tirent de cette activité un revenu annuel significatif d'au moins 800 Smic horaire.



Solidarité à la source

Face au phénomène massif de non-recours aux prestations sociales, l'État a engagé un chantier de modernisation et de simplification des démarches d'accès au Revenu de solidarité active (RSA) et à la prime d'activité (PPA), dans le cadre de la réforme de la Solidarité à la source. Depuis le 1^{er} février 2024, une première étape majeure a été franchie avec la généralisation du montant net social comme référence unique pour les déclarations liées à ces aides. Calculé directement par l'employeur ou l'organisme de prestations, il est affiché sur tous les bulletins de paie depuis le mois de janvier 2024, puis progressivement sur les relevés de prestations sociales au cours de l'année. Une nouvelle étape de la simplification est prévue à l'été 2025 pour la MSA avec la réforme permettant le pré-affichage des ressources dans la déclaration trimestrielle de ressources (DTR).

Affiliation des exploitants de petites activités agricoles

Pour être affilié au régime agricole en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, une activité minimale d'assujettissement (AMA) est nécessaire. Avant le 1^{er} janvier 2024, cette dernière était atteinte en remplissant l'une de ces conditions : la superficie mise en valeur, ou le coefficient d'équivalence applicable aux productions

agricoles spécialisées, est au moins égale à une surface minimale d'assujettissement (SMA), le temps de travail est au moins égal à 1 200 heures par an, le revenu professionnel annuel est au moins égal à 800 Smic horaire pour les cotisants de solidarité non retraités. Désormais, peuvent être également assujetties les personnes exerçant des activités agricoles innovantes sur des surfaces inférieures au quart de la SMA ou d'une durée inférieure à 150 heures

Complémentaire santé solidaire

L'attribution du droit à la Complémentaire santé solidaire (C2S) est un processus sensible tant au regard de son enjeu social qu'à celui de l'engagement de performance qu'il implique. Une dynamique nationale de modernisation a été engagée en MSA afin de mettre en œuvre un processus rénové, validé fin mars 2024 par la caisse pivot d'Alsace qui a assuré un accompagnement quotidien durant six mois. Pour cela, une démarche collective structurée a été mise en place via un groupe de travail interrégional constitué de cinq caisses de MSA. Objectifs : améliorer la qualité de service aux adhérents, la productivité globale et harmoniser les pratiques au sein des caisses. Concluante, l'expérimentation a démontré un gain de performance de 30 %.

Élargissement de MonSoutienPsy

À compter du 15 juin 2024, la séance avec un psychologue dans le cadre de MonSoutienPsy est remboursée à hauteur de 50 euros, en accès direct (sans passer par un médecin pour obtenir une prescription), et les patients sous traitement depuis moins de six mois (contre trois auparavant) peuvent également être orientés vers ce dispositif par leur médecin traitant ou tout professionnel de santé impliqué dans la prise en charge (médecin ou sage-femme). Le nombre de séances annuelles couvertes passe également à 12 (contre 8 antérieurement) afin de répondre au mieux aux besoins des assurés en risque d'épuisement professionnel.

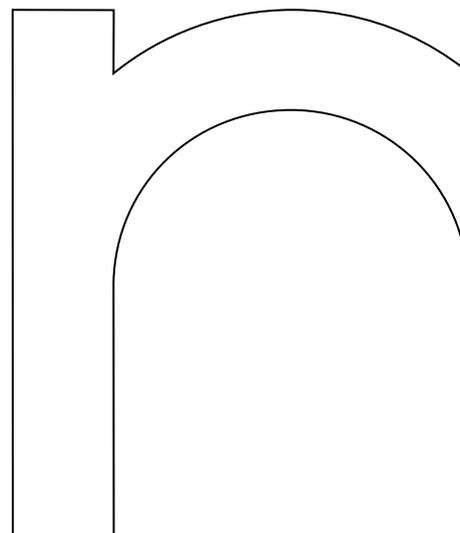


Allocation aux adultes handicapés et activité après 62 ans

Depuis le 1^{er} décembre 2024, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) justifiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % et atteignant 62 ans peuvent, s'ils le souhaitent, poursuivre une activité professionnelle au-delà de cet âge tout en continuant de bénéficier de l'AAH et en acquérant de nouveaux droits à la retraite. Prévue dans la Loi de finances pour 2024, cette réforme s'applique aux personnes nées à compter du 2 novembre 1962 et permet ainsi à ces travailleurs en situation de handicap le même libre choix que le reste de la population pour leur départ à la retraite.

1 645 SALARIÉS ET NON-SALARIÉS AGRICOLES ONT BÉNÉFICIÉ DU FINANCEMENT DE 1 420 CONSULTATIONS EN 2024 DANS LE CADRE DE MON SOUTIEN PSY (à lire : la prévention du mal-être agricole, p.29).

L'assouplissement des conditions du congé paternité des non-salariés agricoles offre plus de flexibilité dans la pose des sept premiers jours du congé.



Dépistage des infections sexuellement transmissibles gratuit pour les moins de 26 ans

Le décret du 5 juillet 2024 relatif à la participation des assurés aux frais liés au dépistage de l'infection par le VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) supprime celle des assurés de moins de 26 ans pour les IST listées par l'arrêté du 8 juillet (chlamydia, gonocoque, syphilis, hépatite B), sans nécessité d'ordonnance.

Assouplissement du congé paternité des non-salariés agricoles

Défendu par la MSA, l'assouplissement des conditions de la prise du congé paternité des non-salariés agricoles, prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale 2024, offre aux nouveaux parents plus de flexibilité dans la pose des sept premiers jours du congé. Pour simplifier les démarches, ceux-ci peuvent démarrer à partir de n'importe lequel des 15 jours suivant la naissance de l'enfant, ou à la date initialement prévue de l'accouchement.

Les non-salariés agricoles peuvent ensuite prendre les 18 jours restants (ou 25 jours en cas de naissances multiples) dans le prolongement du congé obligatoire de sept jours, ou les fractionner en deux périodes de cinq jours minimum. Cette partie du congé doit être prise dans les six mois suivant la naissance de l'enfant.

Allocation journalière du proche aidant : évolution des conditions de renouvellement

La réforme qui vise à rendre le dispositif de congé de proche aidant et l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) plus souples et accessibles, tout en soutenant davantage les aidants familiaux, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025. L'une des nouveautés concerne le renouvellement de l'AJPA. Si la durée d'indemnisation pour chaque proche reste fixée à 66 jours, les bénéficiaires auront la possibilité de demander un renouvellement jusqu'à trois fois au cours de leur carrière, à condition d'aider un proche différent à chaque fois,

ce qui permet à un aidant de soutenir jusqu'à quatre proches différents tout au long de sa vie professionnelle. Ainsi, si un aidant s'occupe de plusieurs personnes, il peut obtenir jusqu'à 264 jours d'indemnisation sur l'ensemble de sa carrière.

Refonte du guide pratique de la Commission européenne

Les équipes de la CCMSA ont été associées par la direction de la Sécurité sociale et le Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale (Cleiss) à la refonte du guide pratique de la Commission européenne relatif à la législation applicable en matière de protection sociale dans les situations de mobilité internationale. Ce guide vise à fournir aux différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des règles européennes de coordination des systèmes de protection sociale, un instrument de travail pour les aider notamment à déterminer la législation de l'État membre applicable en cas de détachement ou de pluriactivité. Sortie prévue fin 2025.

...de la **qualité de service**

Simplifier et moderniser les démarches des adhérents et des entreprises, au plus près de leurs besoins.



Simplification des démarches

Depuis plusieurs années, la MSA est engagée dans une démarche de simplification de ses services, qui s'inscrit notamment dans le cadre des plans interministériels de simplification 2024-2026. Objectifs : clarifier le langage, réduire les délais, partir des besoins des usagers, digitaliser et alléger les procédures. Cette approche s'appuie en grande partie sur l'écoute utilisateurs et l'innovation. Plusieurs procédures concernant les entreprises et la santé sont en cours de digitalisation, via la plateforme Démarches simplifiées.

Enquête nationale de satisfaction

Conformément aux engagements pris dans la Convention

d'objectifs et de gestion 2021-2025, la CCMSA a conduit, du 5 novembre au 12 décembre 2024, la 12^e édition de l'enquête nationale de satisfaction auprès des adhérents du régime agricole. L'analyse des résultats des 19 894 répondants met en lumière une satisfaction globale stable de 80 %.

La progression de l'usage des canaux digitaux est notable : 64 % des répondants ont utilisé leur espace privé en ligne, en légère hausse après un recul en 2023, et 82 % des adhérents interrogés sont globalement satisfaits des services en ligne. L'utilisation de l'application mobile « Ma MSA & moi » a également progressé de 10 points en deux ans. La CCMSA poursuit ses efforts de modernisation de la relation adhérent, avec une attention renforcée à l'accessibilité des services, la qualité de l'accueil multicanal et l'accompagnement pour les démarches complexes.

L'écoute des usagers

Une trentaine de sessions d'écoute utilisateurs ont été organisées pour mieux se rapprocher des besoins des adhérents. Cette démarche vise à proposer des interfaces compréhensibles et faciles d'accès : champs réduits, vocabulaire clair, parcours simplifiés. Des ateliers de 5 à 10 personnes et des tests utilisateurs ont permis de détecter rapidement 80 % des points de blocage.

Déploiement de la carte Vitale dématérialisée

La carte Vitale dématérialisée est désormais disponible pour les adhérents MSA via l'application mobile apCV. Téléchargeable sur l'App Store et Google Play, elle permet de présenter sa carte depuis un smartphone lors de consultations médicales ou en pharmacie. En plus de faciliter l'accès aux soins et de réduire les incidents liés aux cartes physiques, cette solution numérique permet un suivi en temps réel des remboursements et des dépenses de santé, tout en garantissant une sécurité renforcée grâce à l'identification biométrique. Déployée progressivement depuis 2023 et étendue en 2024, elle répond

à une logique de modernisation des services, de réduction de l'usage du plastique et de simplification administrative. Déjà active dans 23 départements, plus de 12 500 adhérents l'ont activée.

Langage clair et courriers simplifiés

Dans le cadre du plan d'amélioration des mails et courriers, 98 courriers ont été mis en production en 2024, dont 36 % réécrits et 64 % nouveaux. Tous suivent les principes du langage clair. La CCMSA participe également au groupe de travail piloté par la Délégation interministérielle à la transformation publique pour promouvoir un langage simple dans les administrations.

Déploiement de Services Publics+

Première étape vers la labellisation, la CCMSA a accompagné l'ensemble du réseau pour réaliser des autodiagnos



sur les 8 engagements du programme Services Publics+. Le 22 novembre, la directrice générale a présenté les bonnes pratiques au comité national des services publics présidé par le ministre de la Fonction publique. Ces actions se traduisent concrètement par : la transformation des écrits administratifs, la simplification des démarches autour des moments de vie, l'expérimentation de l'utilisation

de l'intelligence artificielle dans le traitement des demandes, l'accompagnement à la labellisation de trois caisses pilotes en 2025.

France services : renforcement des services publics de proximité

La MSA s'est engagée dès l'origine du programme France Services en qualité de partenaire contribuant à son financement et à la formation des conseillers, mais également en tant que porteuse de structures : elle porte ou coporte ainsi 84 structures labellisées France Services à la fin 2024. Dans ce cadre, elle a proposé la mise en place d'un *front office* renforcé sur la sécurité sociale, en sus du socle commun France Services, pour lequel elle a obtenu en avril 2024 un certificat de mérite de l'Association internationale de sécurité sociale (p.43). Elle agit de plus en qualité d'animateur dans 10 départements aux côtés des référents préfectoraux.

Les rendez-vous de la retraite

La MSA a participé à l'organisation des rendez-vous de la retraite avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et l'Agirc-Arrco. Sur les deux sessions de 2024, 9 574 rendez-vous ont été réalisés, dont 41 % pour les non-salariés ;

Des services en ligne renforcés

- Déploiement de l'option de changement des coordonnées bancaires, rapide et sécurisée via une double authentification sur « Mon espace privé ».
- Nouveau service de l'administration fiscale de télécorrection des données sociales permettant de corriger la déclaration initiale réalisée en début d'année par les non-salariés.
- Nouvel espace « Mes documents Santé Sécurité au travail » permettant aux employeurs de consulter les documents relatifs à ce domaine depuis leur espace privé.
- Nouvel outil pour saisir une réclamation portant sur l'assurance complémentaire.
- L'accessibilité des services en ligne a été renforcée. Douze d'entre eux, répertoriés dans l'observatoire du numérique en tant que démarches essentielles, ont été priorisés dans le cadre du plan de mise en conformité du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) des pouvoirs publics. En 2024, les services de déclaration de situation pour les prestations familiales et de demande de RDV ont terminé leur mise en conformité avec un taux respectivement de 92 % et 100 %.

En chiffres

84 France Services portées ou coportées par la MSA (au 31 décembre 2024).

77 % sont des structures fixes, **23 %** sont itinérantes (dont 8 % de bus).

67 % des usagers ont 55 ans et plus.

Près de **363 000** actes ont été réalisés en 2024 (+ 13 % en un an).

commune pour 2024-2025 et vise trois objectifs : l'alignement stratégique des projets interrégime, l'amélioration conjointe de la qualité de service et une plus grande réactivité face aux urgences grâce à la création de cellules de crise agiles. Des actions concrètes ont déjà été engagées, telles que l'optimisation du traitement des mutations interrégimes pour éviter les ruptures de droits, l'harmonisation des pratiques liées à l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, ou encore le renforcement du partage de données dans le cadre de la lutte contre la fraude.

Mutualisation et entraide entre caisses : un levier pour la qualité de service

La MSA continue de renforcer ses dispositifs de coordination nationale afin d'assurer une qualité de service homogène, efficace et résiliente sur l'ensemble du territoire. Ces appuis permettent notamment d'absorber les pics d'activité, d'accompagner les transformations réglementaires et ainsi garantir la continuité de service dans des contextes de forte sollicitation. En 2024, neuf entrades entre caisses ont été réalisées. Ce dispositif a permis de déstocker près de 40 000 procédures en prestations et cotisations.

Parallèlement, deux programmes de mutualisation ont été déployés dans le secteur de la santé. La gestion des soins à l'étranger transférée à la MSA de Franche-Comté a permis d'optimiser les processus de traitement et d'améliorer la détection dans la lutte contre la fraude et la performance. La gestion du financement des établissements de santé a été mutualisée sur quatre caisses de MSA afin de la sécuriser. Cette stratégie permet d'harmoniser les pratiques et de renforcer le rôle de la MSA auprès de ses partenaires clés, tels que les établissements de santé, les Agences régionales de santé et la Direction générale des finances publiques.

L'accompagnement des ressortissants agricoles renforcé

Depuis 2023, la MSA renforce son offre de services pour accompagner les exploitants et les entreprises agricoles. Ainsi, en 2024, 14 730 nouveaux installés ont été accompagnés lors de leur installation, 1 370 familles de non-salariés ont été suivies dans le cadre du parcours d'arrivée d'un enfant, et 19 190 exploitants dans leur préparation au départ à la retraite. Elle a également porté son attention sur les employeurs de plus de 50 salariés afin de faciliter leurs démarches

64 % ont eu lieu en accueil physique, 35 % par téléphone et 1 % en visioconférence. Cette offre multicanale a été appréciée et sera reconduite, avec un déploiement général de l'outil de réservation "RDV Service Public" en 2025.

Renforcement du partenariat avec la Cnaf

En octobre, la CCMSA et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ont officialisé un nouveau partenariat. Il s'inscrit dans une feuille de route

56

ACTIONS ONT ÉTÉ MENÉES PAR LES MSA DANS LE CADRE DU PARCOURS D'ACCUEIL DES SAISONNIERS AUPRÈS DES FILIÈRES CONCERNÉES. OBJECTIF : SENSIBILISER SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROTÉGER LA SANTÉ DES SALARIÉS.

administratives et répondre à leurs besoins. À travers des actions pro-actives adaptées, elle les informe sur plusieurs thématiques relatives à leur activité, depuis l'embauche jusqu'au départ à la retraite (ressources humaines, droit social, santé et sécurité au travail). En 2024, l'institution continue d'aller à leur rencontre et a proposé de nouvelles actions, dont trois webinaires consacrés à la réforme des retraites, à la DSN et à la santé-sécurité au travail.

Un nouveau Tesa simplifié

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle version du service du Titre emploi service agricole (Tesa) simplifié est en ligne. Adaptée à la déclaration des travailleurs saisonniers ou des CDD de trois mois maximum, elle a été élaborée avec un panel d'utilisateurs et possède une interface modernisée, plus simple d'utilisation. Onze formalités y sont disponibles : déclaration préalable à l'embauche, contrat de travail, immatriculation, signalement au service de santé-sécurité au travail, inscription sur le registre unique du personnel, demande d'exonération

de cotisations patronales pour travailleur occasionnel, édition du bulletin de paie, attestation de fin de contrat, déclaration des données nécessaires au calcul des cotisations sociales et au prélèvement fiscal à la source. Elle permet ainsi à la MSA de générer la déclaration sociale nominative (DSN) afin de garantir le prélèvement à la source de l'impôt des salariés et d'accélérer la gestion de leurs droits sociaux. Près de 1,4 million de salaires ont été assurés par la MSA grâce aux Tesa+ et au Tesa simplifié.

Des données sociales fiables pour un recouvrement juste et des droits garantis

En 2024, la MSA a intensifié son accompagnement auprès des non-salariés agricoles pour faciliter leurs obligations déclaratives de revenus professionnels, dans le cadre de la déclaration sociale et fiscale unifiée. De nouveaux outils ont été mis à disposition, tels qu'un guide pas à pas et des webinaires, pour une meilleure appropriation des démarches. Le nouveau service en ligne de télécorrection déployé par la direction générale des Finances publiques permet par ailleurs aux usagers de corriger

directement des données transmises dans leur déclaration initiale. Ces initiatives ont permis d'augmenter le taux de déclarations transmises, de sécuriser les calculs de cotisations et de réduire significativement les recours à la taxation d'office.

Parallèlement, la MSA a poursuivi ses efforts en matière de fiabilisation des déclarations sociales nominatives (DSN) pour garantir l'exactitude du recouvrement, améliorer la qualité des droits sociaux des salariés et appuyer la conformité des pratiques de paie. Les campagnes menées par les caisses de MSA ont permis d'identifier et de corriger efficacement les erreurs déclaratives, afin d'agir en amont aux côtés des employeurs.

Retrouvez les actions mises en place dans le cadre de l'accompagnement des crises agricoles en pages 26-29.

...de la **vie** **de l'entreprise**

Accompagner les salariés de la caisse centrale et du réseau des caisses dans leurs missions quotidiennes.

Refonte du système de classification

La révision du système de classification à la MSA s'est inscrite dans une démarche visant à renforcer l'équité, la transparence et l'attractivité des carrières au sein de la branche. L'objectif principal est de se doter d'un outil commun et unique permettant d'analyser, de classer et de hiérarchiser les postes repères, tout en tenant compte des spécificités organisationnelles. Cette refonte, basée sur la reconnaissance des différentes expertises mobilisées dans chaque activité, et favorisant la fidélisation, est conçue pour être aisément actualisée afin de suivre les mutations du monde du travail. Finalisée en décembre, trois organisations syndicales ont signé les avenants de révision de la convention collective, marquant ainsi une avancée majeure pour l'ensemble des collaborateurs.

Qualité de vie au travail

Dans le cadre de son plan d'actions sur la qualité de vie au travail 2022-2024, la CCMSA a mené de nombreuses actions tout au long de l'année : atelier de prévention sur les risques

psycho-sociaux à destination des managers, conférence sur le droit à la déconnexion, formation aux gestes et postures et plusieurs opérations en lien avec la prévention santé.

Par ailleurs, la troisième édition du baromètre social institutionnel (BSI) a eu lieu du 3 au 21 juin, permettant aux collaborateurs de l'ensemble des organismes d'exprimer librement et anonymement leurs perceptions, attentes ou

satisfactions concernant leur environnement de travail. Le taux de participation des agents de la MSA, 71 %, progresse par rapport à la précédente campagne de 2021 (69 %) et est supérieur à celui d'autres organismes de sécurité sociale. Les résultats transmis fin septembre ont permis de réaliser un diagnostic sur la base duquel des actions d'amélioration seront définies par chaque direction en associant les différents acteurs de l'entreprise.

Chiffres-clés

- **Nombre de collaborateurs**

796 salariés CCMSA, au 31 décembre 2024.

- **Recrutements**

127 CDI ou missions internes, **39** CDD, **14** alternances.

- **Mobilités internes sur CDI ou missions**

65 dont **22** dans le cadre d'une mobilité verticale.

- **Taux d'emploi des personnes en situation de handicap**

7,7 % (taux minimum légal **6 %**).

► **Nouvel outil de gestion RH**

La CCMSA, en collaboration avec la MSA Poitou et iMSA, a initié une expérimentation visant à déployer un nouvel outil de gestion des carrières : Act.RH, ou Accompagnement des carrières et des talents. Il vise à assurer la gestion du plan de développement des compétences (recueil des besoins, gestion budgétaire, organisation des sessions de formation tout au long de l'année). Il permet également de conduire et suivre les entretiens annuels d'évaluation ainsi que les entretiens professionnels, d'évaluer les compétences en lien avec les formations et les projections de parcours professionnels, de gérer les cartographies des emplois ainsi que le référentiel de compétences.

Soutien aux salariés aidants

L'accord relatif à la mise en place de dispositifs d'accompagnement en faveur des salariés aidants à la CCMSA a été signé le 17 octobre par l'ensemble des organisations syndicales. Il prévoit les mesures suivantes : reconnaissance du statut d'aidant matérialisée par la signature d'une charte entre la CCMSA et le salarié ; sensibilisation et accompagnement par le pôle médico-social sur le volet administratif et médical ; adaptation du congé et du télétravail ; autorisation d'absence rémunérée à hauteur de quatre jours par an, dans la continuité des dispositions prévues par le précédent accord sur le handicap ; possibilité de bénéficier d'un don de jours en application des dispositions conventionnelles. Applicable à la mi-janvier 2025, suite à l'agrément ministériel, il est entré en vigueur pour une durée de quatre ans.

Solidarité : les salariés mobilisés

Chaque année, les collaborateurs de la caisse centrale et du réseau MSA se mobilisent pour mener des actions solidaires. Afin de soutenir la recherche contre le cancer du sein, 253 coureurs ou marcheurs de la CCMSA ont notamment participé à Odyssea Paris début octobre 2024, permettant de collecter 6 313 euros lors de cette course réunissant 45 000 participants dans toute la France. À l'approche des fêtes de fin d'année, c'est la collecte de Noël solidaire, en partenariat avec le Secours populaire français, qui a permis de collecter

plus de 16 000 euros et plus de 5 500 dons de jouets neufs ou de denrées alimentaires non périssables dans tout le réseau MSA, afin de venir en aide aux familles et aux personnes en situation de précarité.

Accompagnement des managers

Les dispositifs de politique managériale en MSA bénéficient à la communauté de plus de 130 managers de la CCMSA ainsi que leurs pairs issus de l'institution. Lors de la 4^e édition du programme des Ateliers managers, les encadrants ont travaillé sur deux sujets récurrents, le management

Le projet d'entreprise en actions

- **16 janvier** : atelier de co-construction sur les méthodologies à mettre en œuvre avec 120 salariés volontaires.
- **18 mars** : une « Lumi'box » a permis à l'ensemble des salariés d'identifier et de prioriser les sous-thèmes par thématique afin de structurer le projet d'entreprise.
- **Avril-Mai** : 700 contributions et près de 400 actions ont été proposées sur des murs d'idées mouvants.
- **Octobre** : mise en place du comité de pilotage « Projet d'entreprise de la CCMSA » après un appel à candidatures.
- **26 novembre** : matinée dédiée au projet d'entreprise avec inauguration de l'arbre à réalisations et tenue de stands d'informations.

Avec l'appui de la mission nationale handicap de la MSA, le taux moyen national d'emploi des salariés en situation de handicap s'élève à 8,90 %.

hybride et la motivation des équipes, et deux nouveaux thèmes, la gestion des conflits et de l'absentéisme longue durée. Le site dédié Cap Manager s'est enrichi de nouvelles ressources (webinaires thématiques, podcasts, actualités), et l'offre de coaching s'est élargie après une phase d'expérimentation en 2023. Un programme de co-développement pour échanger entre pairs au sujet de la charge de travail a été lancé. Par ailleurs, une dizaine de collaborateurs a été formée à l'animation d'ateliers menés en intervision (technique approfondie de co-développement) afin de déployer en 2025 ce programme auprès d'une quinzaine de managers volontaires.

Responsabilité sociétale des entreprises

L'année se caractérise par la sensibilisation des instances dirigeantes et du réseau à la réalisation par les organismes de leur bilan des gaz à effet de serre, qu'ils soient assujettis ou non à l'obligation légale de le réaliser. À cette fin, huit collaborateurs de différents organismes ont bénéficié d'une formation par l'Institut de formation carbone. Un webinaire à l'attention de tous

les référents RSE a valorisé l'importance pour les organismes de s'engager dans la réalisation de ces bilans carbone.

Manger mieux, gaspiller moins

Afin de mettre en évidence les points communs entre la démarche RSE et l'implication sociétale sur les territoires, un webinaire « Manger mieux, gaspiller moins » a été organisé pendant la semaine européenne des déchets. Cet événement a permis un partage sur les actions menées sur les territoires par les services de prévention santé, d'action sanitaire et sociale et par les délégués de la MSA. Les partenaires Solaal et Aprifel ont enrichi les échanges de leurs témoignages.

Vers une entreprise 100 % éco-responsable

Le 17 décembre, l'informatique de la MSA a organisé un webinaire pour imaginer un avenir sous un prisme 100 % éco-responsable. Avec le concours de spécialistes externes, tels que Françoise Berthoud, directrice du groupement « Éco-info » au CNRS, et Stephan Peccini, expert en conception responsable de services numériques, les professionnels ont partagé leurs initiatives et leurs projets.

Entreprise handi-accueillante

Le nouvel accord relatif à l'emploi des salariés en situation de handicap à la CCMSA a été signé le 27 mai avec l'ensemble des organisations syndicales. Dans la continuité des dispositions précédentes, il prévoit des mesures incitatives et des actions de préservation de l'employabilité des collaborateurs (autorisations d'absence rémunérées pour examen médical, jour(s) de télétravail supplémentaires sur prescription du médecin, recours au temps partiel facilité pour les personnes âgées de 57 ans et plus), ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'impact du handicap sur l'activité professionnelle et ses objectifs. Par ailleurs, le guide d'accueil numérique, un portail qui rassemble toutes les informations utiles pour l'accueil des salariés en situation de handicap, a été lancé à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du 18 au 24 novembre. Il dispose d'un accès par profil – salarié en situation de handicap, manager ou collègue – et permet de faire connaître deux autres dispositifs : le relais accompagnement au travail (interlocuteur de proximité), et le groupe de parole entre pairs (espace d'échanges dédié aux collaborateurs en situation de handicap).



Comment renforcer la place des femmes du monde agricole ?



Soutenir la cause des femmes : un engagement de fond

La MSA a fait des femmes du monde agricole le fil rouge de son action en 2024, avec la volonté affirmée de mettre en lumière leur rôle, leur réalité et leurs attentes. En janvier, elle a confié au cabinet Vérien une enquête inédite réalisée auprès de 1 020 femmes exerçant un métier de la production agricole afin de dresser un portrait fidèle et chiffré de leur situation. Le baromètre révèle un métier à la fois de passion (93 %), épanouissant (85 %) et essentiel (96 %), mais où les inégalités persistent : 66 % d'entre elles jugent plus difficile d'y évoluer en tant que femme, 83 % constatent des écarts entre les sexes, et 80 % sont inquiètes pour l'avenir du secteur (voir en page 21).

Dans ce contexte, l'institution a soutenu la sortie du film documentaire *Les femmes de la terre* du réalisateur et producteur Édouard Bergeon, projeté lors de ciné-débats partout en France à l'initiative des caisses locales de MSA. En donnant la parole à celles qui vivent l'agriculture au quotidien, ce film prolonge une stratégie de communication sensible, ancrée sur le terrain et nourrie d'initiatives concrètes : exposition itinérante, portraits d'agricultrices, saga vidéo immersive, animation au Salon de l'agriculture, etc. (voir p. 20).

Les enseignements de cette mobilisation ont nourri l'élaboration d'un Livre Blanc : 15 propositions pour lever les freins à l'exercice des métiers agricoles par les femmes (à découvrir pages 23 à 25), construit autour de mesures fortes pour faire évoluer leurs droits, leur reconnaissance, leur santé et leur représentation. Parmi elles, une avancée majeure : la réforme du statut de conjoint collaborateur, qui deviendra réalité en 2026.

Édouard Bergeon célèbre les femmes de la terre

Après *Au nom de la terre*, le réalisateur Édouard Bergeon, petit-fils et fils de paysan, tourne sa caméra vers celles qui font vivre la France rurale dans l'ombre. Avec son documentaire *Les Femmes de la terre*, diffusé sur France 2 pendant le Salon international de l'agriculture, il rend hommage à celles longtemps appelées « les femmes de... », aujourd'hui cheffes d'exploitation, éleveuses ou viticultrices, actrices essentielles du monde agricole.

Partenaire du film, la MSA a organisé près de 40 projections-débats partout en France pour mettre en lumière ces parcours et ouvrir le dialogue sur leur réalité. Ces rencontres, gratuites et ouvertes à tous, ont permis d'échanger sur la place des femmes en agriculture et les évolutions en cours. Elles étaient accompagnées d'une exposition itinérante qui rend hommage à leur engagement, à travers des portraits de terrain et un retour sur les grandes avancées sociales qui ont marqué leur histoire.



Salon de l'agriculture : un stand à l'honneur des femmes

Pour la 60^e édition du Salon international de l'agriculture (SIA), la MSA a fait le choix de dédier l'intégralité de son stand aux femmes du monde agricole. Une prise de position portée par une programmation riche, visant à valoriser leur rôle, leur diversité, leur histoire et leur avenir.

L'espace a été pensé comme un hommage vivant. Sur les cloisons, des portraits de femmes illustrant la pluralité des métiers agricoles – éleveuses, techniciennes, viticultrices, maraîchères – affirmaient le soutien de la MSA à l'égalité et à la visibilité des femmes du secteur. 1

Les temps forts

- Une exposition de portraits de déléguées MSA, capturés dans leur quotidien professionnel, offrait un éclairage authentique sur leur engagement sur le terrain (en photo p.18 : Corinne, salariée viticole à Grauves, élue à la MSA Marne Ardennes Meuse).
- Un quiz interactif permettait de sensibiliser le public aux grandes avancées sociales obtenues par et pour les femmes dans le monde agricole.
- Une table ronde, réunissant plusieurs personnalités, dont Aurore Bergé, ministre déléguée chargée

de l'Égalité entre les femmes et les hommes, a été l'occasion de dévoiler les résultats du baromètre exclusif « Les femmes dans le monde agricole » (MSA – Institut Vérian).

Une fresque participative 2

Autre temps fort de la semaine, l'artiste Jordan Héraud, designer graphique et peintre en lettres, a réalisé une fresque en direct. Inspiré par les mots proposés par les visiteurs du SIA pour qualifier les agricultrices – « fortes », « puissantes », « engagées », « polyvalentes » – il a composé une œuvre graphique originale. Au-delà de l'aspect artistique, cette performance a offert un moment de partage, rendant hommage à la richesse humaine et à la diversité des parcours féminins.

De nombreuses actions en région

Les caisses de MSA se sont pleinement emparées de la thématique en organisant ou renforçant leurs actions sur les territoires. En Charente limousine, par exemple, 12 agricultrices ont lancé avec la MSA le collectif « Agricultrices avant tout » pour mettre en avant leur métier et échanger entre pairs à travers des podcasts, expositions ou encore ateliers bien-être. La MSA du Languedoc a quant à elle étendu à tout son territoire une ligne téléphonique dédiée aux femmes du monde agricole et rural, après une expérimentation lancée en 2022. Un premier bilan a fait état d'un fort sentiment d'isolement et a entraîné la création d'un groupe de parole.

Exposition : parcours et combats

Une exposition itinérante mettant à l'honneur les femmes du monde agricole a accompagné la diffusion du film *Les Femmes de la terre* dans les caisses locales. Elle met en lumière leur engagement, leur diversité et leur détermination sans faille. De la suppression du salaire féminin en 1946 à la reconnaissance du

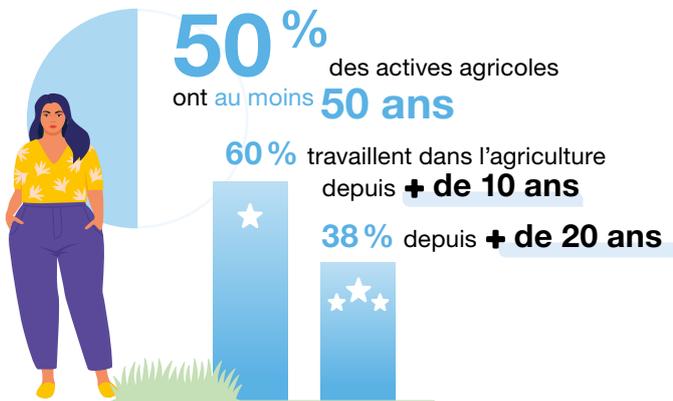
statut de conjoint collaborateur en 1999, puis par leur pleine intégration dans les Gaec en 2010, elle retrace cette conquête des droits et évolution sociale, tout en rappelant que la lutte pour l'égalité reste d'actualité.



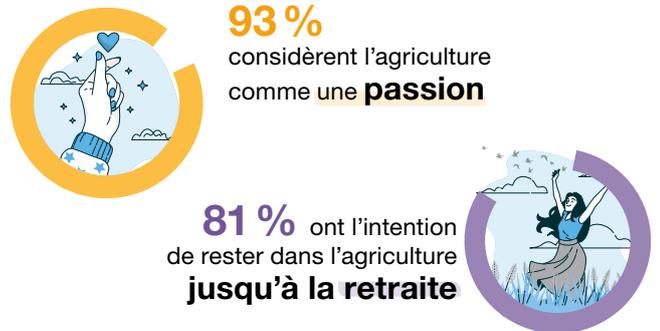
Un métier de passion et de raison

La MSA a mandaté le groupe d'études et de conseil Vérian en janvier 2024 pour mener une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1 020 femmes adhérentes de la MSA et exerçant un métier de la production agricole, afin de mieux comprendre leur profil et leur vision de la profession.

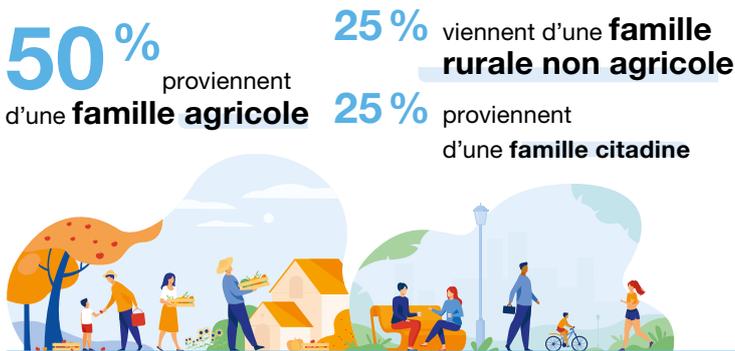
EXPÉRIENCE DANS LE SECTEUR



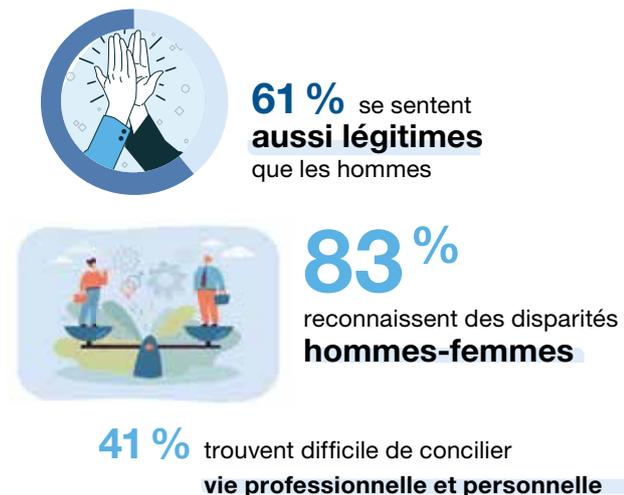
ENGAGEMENT



ORIGINE ET STATUT FAMILIAL

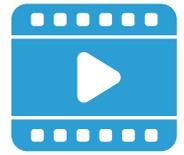


DÉFIS ET PRÉOCCUPATIONS



Baromètre complet sur msa.fr

De vraies vies d'agricultrices



Éleveuse, cultivatrice ou vigneronne, elles nous font découvrir, face caméra, l'agriculture à travers leur prisme, celui de femme. Réalisées par la CCMSA, ces cinq histoires différentes révèlent une force commune, un amour pour la terre et une passion pour leur métier.



« MES CHÈVRES ET MA PETITE ENTREPRISE »

Marion Coulombel, éleveuse et fromagère à Ailly-sur-Noye dans la Somme.

« Ce qui m'anime, c'est l'esprit d'entreprendre et j'ai soif d'indépendance. Je me considère davantage comme cheffe d'entreprise. Je suis à la fois éleveuse, juriste, comptable, manager d'équipe, commerciale et communicante. »



« MES VIGNES, MA FIERTÉ, MON INDÉPENDANCE »

Cindy Capela, vigneronne à Lansac dans les

Pyrénées-Orientales.

« Nous avons regroupé toutes les femmes de la cave de Trémoine pour faire une cuvée des vigneronnes, la cuvée L. Cela valorise le travail que l'on fait. Nous savons maintenant que nous avons notre place dans cette cave. »



« MOI, MA FERME ET MES VACHES »

Nicole Assier, éleveuse de vaches limousines à Lédas-et-Penthiès dans le Tarn.

« Quand j'ai démarré, en 1984, c'était très difficile. Les femmes n'étaient pas très bien vues. On se moquait de moi, on disait que je ne tiendrais pas. Aujourd'hui, les femmes s'installent davantage, je trouve qu'il y a plus de respect mais ça a été dur. »



« MA PASSION POUR LES ANIMAUX »

Cynthia Guichoux, technicienne en élevage porcin à Plomodiern dans le Finistère.

« Travailler sur du vivant me permet de me lever le matin sans jamais savoir ce que me réserve la journée. J'apprends tous les jours. C'est ce qui fait le charme du métier. Mais si j'étais à mon compte, j'aurais du mal à faire la coupure entre vie privée et vie professionnelle. »



« MES GRAINES, MON EXPLOITATION FAMILIALE »

Marie-Laure Savouré, agricultrice à Nogent-sur-Seine dans l'Aube.

« J'aime beaucoup les cultures peu communes. Ce sont souvent les femmes qui portent la recherche de diversification. Elles ont besoin de faire leur place, d'apporter quelque chose sur l'exploitation. Elles cherchent l'échange via les circuits courts. Nous, ça a été les graines. »



youtube.com/
@msa_agricole

La MSA fait 15 propositions Un engagement pour les femmes



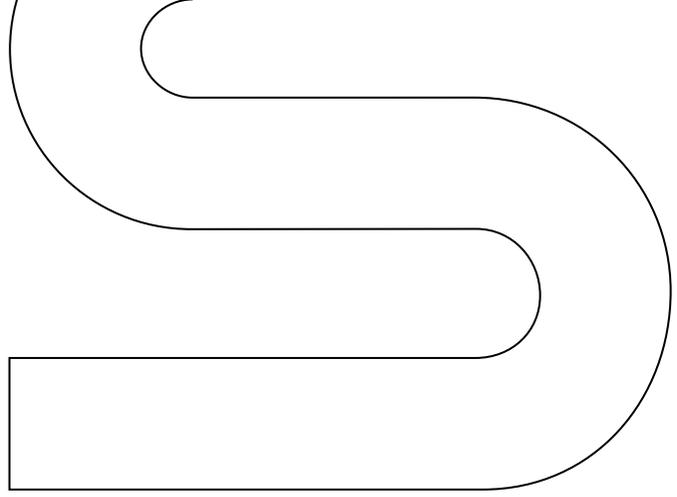
Elles sont nombreuses à épouser la profession. 688 421 salariées et 118 841 non-salariées⁽¹⁾ exercent ce « métier d'homme », comme on l'entend encore trop souvent. Un agriculteur sur trois est une agricultrice et près de quatre salariés agricoles sur dix sont des femmes. De 8 % en 1970, la part des cheffes d'exploitation est passée à 34 % aujourd'hui. D'ailleurs, dans les métiers de la production, 37 % d'entre elles sont issues d'une reconversion. « On s'aper-

çoit que les femmes qui sont cheffes d'exploitation le deviennent pour beaucoup après une reconversion, constate Anne Gautier, elle-même cheffe d'exploitation, présidente de la MSA de Maine-et-Loire et vice-présidente du Conseil central de la MSA. *Il faut capitaliser sur elles pour le renouvellement des générations et pour inventer l'agriculture de demain. Leur vision et leur engagement apportent un regard indispensable et complémentaire à celui des hommes.* »

Elles sont « *le visage et l'avenir de la profession agricole* », affirme Jean-François Fruttero, président de la caisse centrale. Il est vrai que du chemin a été parcouru depuis 1967, quand les agricultrices étaient obligées de manifester pour obtenir un statut. Il a été jalonné en 1980 par la création du statut de coexploitante permettant à la conjointe d'obtenir des droits dans la gestion de l'exploitation, en 1999 par la création de celui de conjoint collaborateur, dès 2004 par des campagnes de prévention pour la santé des femmes organisées par la MSA ou en 2019 par la facilitation d'un congé maternité plus juste. Pourtant, 87 % d'entre elles ressentent toujours un manque de reconnaissance de leur travail. Et 83 % constatent des inégalités entre les femmes et les hommes.

Cinq freins à l'exercice du métier

De la prévention santé à l'engagement, en passant par l'accompagnement social, la famille, l'installation ou la santé-sécurité au travail, la MSA, forte de son guichet unique, est présente à toutes les étapes de la vie de ses adhérentes. C'est pourquoi, en



tant qu'organisme de protection sociale, elle souhaite, comme le rappelle Jean-François Fruttero : « *S'engager, tout particulièrement pour chacune d'entre elles, afin de proposer des solutions qui leur permettent de pouvoir travailler la terre et le vivant avec la même reconnaissance sociale, économique et citoyenne que les hommes.* » Des solutions que l'on retrouve sous forme de propositions et qui constituent le Livre Blanc « 15 propositions pour lever les freins à l'exercice des métiers agricoles par les femmes ».

Elle a ainsi identifié cinq freins à l'exercice des métiers agricoles par les femmes : le statut des agricultrices, les imprévus liés à la vie de famille, les besoins spécifiques en santé, l'accessibilité du travail agricole et les constructions sociétales autour des métiers à responsabilités. Donner un statut à chaque femme qui exerce un métier agricole est une priorité pour Annie Aublanc, retraitée, ancienne directrice d'agence au Crédit agricole Charente-Périgord en Dordogne, administratrice de la MSA Dordogne, Lot et Garonne et administratrice du Conseil central

de la MSA. « *En tant qu'administratrices de la MSA, nous devons par exemple interpellier les femmes sans statut. Sans les mettre en cause, nous devons leur expliquer la nécessité de rejoindre un organisme de protection sociale pour se protéger contre les multiples risques sociaux auxquels elles peuvent être confrontées.* » Car sans statut, impossible de préparer sa retraite, prétendre à la prime d'activité ou à une pension d'invalidité en cas d'inaptitude totale ou partielle au travail.

Du social, de la santé et des responsabilités

Développer un réseau de soutien en direction des femmes victimes de violence, leur permettre de recourir au service de remplacement au-delà des 35 heures hebdomadaires et proposer une offre de garde aussi développée et abordable qu'en milieu urbain sont les trois propositions qui visent à créer les conditions pour concilier vie professionnelle et vie personnelle. « *Les métiers de l'agriculture sont atypiques par leur isolement fréquent, les horaires de travail décalés et irréguliers,* précise Nathalie Chauchard, cheffe d'exploitation, éleveuse ovin lait en agriculture biologique à Vezins-de-

Levezou en Aveyron, administratrice de la MSA Midi-Pyrénées Nord, administratrice du Conseil central de la MSA. *Pour toutes les femmes du monde agricole, le maintien des services aux familles et du lien social est fondamental afin de permettre l'équilibre entre leurs vies familiale et professionnelle.* »

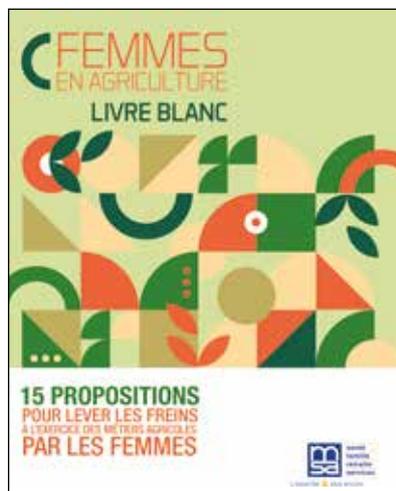
Il est également primordial de répondre à leurs besoins de santé spécifiques. Pour cela, Marie-Claude Salignon, cheffe d'exploitation agricole productrice de cerises, raisin de table et raisin de cuve en AOP Ventoux dans le Vaucluse à Malemort-du-Comtat, présidente de la MSA Alpes-Vaucluse, administratrice du Conseil central de la MSA, considère qu'il est « *nécessaire d'accentuer les connaissances du public, notamment des femmes isolées, dans l'objectif de convaincre de l'intérêt individuel et collectif d'une prévention en santé, par exemple par la vaccination ou le suivi gynécologique* ». Les visites systématiques facilitées chez le gynécologue, des visites spécifiques pendant la grossesse ou un congé en cas de maladie grave chez l'enfant sont ainsi suggérés par la MSA. Les deux autres chevaux de bataille de ce Livre blanc concernent le manque de représentativité et de prise en compte des besoins des femmes en agriculture. « *Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à considérer ne*

Les propositions de la MSA

pas disposer de moyens suffisants pour effectuer un travail de qualité. Cela est en grande partie dû au matériel inadapté [...] Les exemples d'inadéquation du matériel pour les femmes sont aussi divers que les métiers agricoles », souligne Patricia Saget-Castex, conseillère clientèle particuliers au Crédit agricole à Toulouse, en Haute-Garonne, première vice-présidente de la MSA Midi-Pyrénées Sud, administratrice du Conseil central de la MSA. Pourtant, obtenir une parité dans les commissions d'homologation du matériel pour intégrer de nouveaux critères (morphologie, poids du matériel...) leur éviterait bien des douleurs.

Malheureusement, dans ce domaine comme dans celui de la prise de responsabilités professionnelles et sociales, Sabine Delbosc-Naudan, cheffe d'exploitation, éleveuse bovin viande à Lassouts en Aveyron, administratrice à la MSA Midi-Pyrénées Nord, vice-présidente du Conseil central de la MSA, déplore le fait que « *trop peu de femmes salariées agricoles ou cheffes d'exploitation osent s'investir dans les instances agricoles car elles ne se sentent pas légitimes. La gestion des tâches familiales, en plus de l'activité professionnelle, est un frein majeur à la prise de responsabilité.* » Un frein qui pourrait être levé par des mesures comme la mise en place des modules de formation « égalité femmes-hommes » dans les enseignements agricoles ou le développement des services de remplacement « vie de famille » pouvant aussi servir pour les gardes d'enfants pour les femmes qui souhaitent avoir un engagement citoyen.

(1) Étude MSA-Vérian, « Les femmes dans le monde agricole », janvier 2024.



Proposition 1 - Engager des campagnes de communication pour sensibiliser à l'importance d'avoir un statut pour les femmes et les conséquences fortes de l'absence de celui-ci.

Proposition 3 - Développer un réseau de soutien et une communication spécifique en direction des femmes victimes de violence, vivant dans les territoires ruraux.

Proposition 5 - Proposer une offre de garde en milieu rural aussi développée et abordable qu'en milieu urbain, avec une prise en charge financière plus élevée pour les familles monoparentales.

Proposition 6 - Renforcer l'aide au répit en proposant un congé en cas de maladie grave chez l'enfant.

Proposition 7 - Faciliter une visite systématique chez le gynécologue ou la sage-femme, aux âges clés de la vie, pour les femmes du monde agricole afin de relancer le suivi et leur permettre de bénéficier des actions de prévention et de dépistage, de suivi de la grossesse et de la prise en charge de la ménopause. Par exemple, en développant et en soutenant les initiatives de consultations de gynécologues itinérantes.

Proposition 9 - Obtenir une parité dans les commissions d'homologation du matériel pour intégrer de nouveaux critères (morphologie, poids du matériel...).

Proposition 10 - Favoriser la mise en place d'une organisation du travail qui contribue à la bonne santé physique et mentale en développant la prévention primaire des TMS/TPS au travers, notamment, de formations « gestes et postures » visant à prévenir les accidents du travail. Plusieurs applications pourront être développées : viticulture, manutention, taille des vignes et des arbres, traite et manipulation des bovins, tâches administratives, etc.

Proposition 11 - Favoriser l'engagement de toutes et de tous en mettant en place des modules de formation « égalité femmes-hommes » dans les enseignements agricoles et dans les futures « France services agriculture » au moment de l'installation.

Proposition 12 - Développer des services de remplacement « vie de famille » qui puissent aussi servir pour les gardes d'enfants, afin de libérer du temps aux femmes souhaitant avoir un engagement citoyen.

Proposition 15 - Assurer une représentation paritaire lors des élections MSA analogue à celles des chambres d'agriculture : chaque liste comportant au moins un candidat de chaque sexe par tranche de trois candidats.



Pour découvrir l'ensemble des propositions du livre blanc, rendez-vous sur msa.fr

Soutien face aux crises agricoles



Répondre présent pour soutenir les professionnels face aux aléas et leurs conséquences, grâce au guichet unique et aux délégués sur les territoires.

Un plan d'accompagnement des professionnels en difficulté

Face à la détresse exprimée par le monde agricole en début d'année 2024, le conseil d'administration de la CCMSA a voté au printemps l'allocation de plus de 28 millions d'euros, mobilisés pour l'année dans un plan anti-crise qui poursuit quatre objectifs : renforcer l'accès aux droits et la prévention (attribution d'aides financières au remplacement, consolidation du réseau des sentinelles, création d'une nouvelle aide au répit administratif – voir p. 29) ; accompagner les transformations de l'emploi agricole et rural (accélération et consolidation du programme Inclusion & Ruralité) ; consolider le lien social sur les territoires ruraux (accélération des dispositifs tels que Grandir en milieu rural ou Bulle d'air) ; agir en proximité

et répondre à l'urgence sociale ultramarine (consolidation des moyens des caisses locales pour accompagner les initiatives de terrain les plus innovantes). Parallèlement, la MSA poursuit son objectif de simplification et digitalisation des démarches administratives et a également lancé un travail de modernisation du dossier d'affiliation des non-salariés agricoles.

Soutien agri' : le nouveau guide en ligne des aides de la MSA

Face aux crises économiques, climatiques ou sanitaires qui impactent le secteur, la MSA a déployé Soutien agri'. Ce guide en ligne, qui centralise les aides destinées à accompagner agriculteurs et salariés agricoles en difficulté, se divise en trois parties : « Mon activité pro », pour les dispositifs de trésorerie ou d'urgence (telle que la prise en charge des cotisations sociales) ; « Mes droits », regroupant les prestations sociales comme la Prime d'activité ou le RSA ; « Mes soutiens », où l'on retrouve des dispositifs d'accompagnement tels que le répit ou Agri'écoute pour un soutien psychologique.

En chiffres

50 millions € de prise en charge de cotisations à plus de **38 000** non-salariés agricoles.

29 808 échéanciers de paiement.

16 601 éleveurs contactés par la MSA, dont **13 721** touchés par les épizooties.

La MSA contacte systématiquement les exploitants qui se trouvent pour la première fois dans l'incapacité de régler leurs cotisations.

Prise en charge de cotisations et échéanciers de paiement

Chaque année, la MSA propose des prises en charge de cotisations et contributions sociales aux agriculteurs en difficulté. Depuis 2021, l'institution a renforcé son action face aux aléas en mettant en place de nombreux dispositifs exceptionnels de soutien financier. Ainsi, sur les trois dernières années, elle a attribué plus de 400 millions d'euros de prise en charge de cotisations dans le cadre notamment des dispositifs liés à la guerre en Ukraine, aux gels ou encore à la crise porcine, et mis en place de nombreux échéanciers de paiement pour les employeurs rencontrant des difficultés. En 2024, ce sont 50 millions d'euros qui ont été délivrés à plus de 38 000 non-salariés agricoles, et 29 808 échéanciers ont été attribués.

Depuis le printemps, la MSA a également mené des actions de prévention ciblée sur les primodébiteurs, et contacte systématiquement les exploitants qui se trouvent pour la première fois dans l'incapacité de régler leurs cotisations, afin d'explorer

avec eux les solutions à leur disposition. 24 669 d'entre eux l'ont été en 2024. Elle a parallèlement déployé la réforme des échéanciers de paiement, qui allonge de 3 à 5 ans leur durée maximale.

« Allez vers » face aux événements

Lors de sa campagne d'information ciblée à destination des adhérents susceptibles d'être touchés par la fièvre catarrhale ovine (FCO), la maladie hémorragique épizootique (MHE), la grippe aviaire et les aléas climatiques, 45 738 appels, emails et SMS ont été envoyés par la MSA. Sur les 23 131 exploitants et chefs d'entreprises agricoles contactés de manière préventive, 16 579 d'entre eux étaient touchés par une crise et ont été suivis. Au total, 13 721 éleveurs touchés par les épizooties récentes ont été accompagnés.

La solidarité sur les territoires s'organise également avec les délégués MSA bénévoles s'attachant au quotidien à détecter les situations difficiles, en lien avec l'ensemble des partenaires locaux. Au plus près du terrain, ils sont un atout important dans la transmission d'informations et de contact.

Un accompagnement personnalisé

Afin de soutenir les adhérents touchés par un événement, des solutions spécifiques sont proposées. Au-delà de la mise en place d'échéanciers de paiement des cotisations (et remise totale ou partielle automatique des majorations et pénalités de retard de paiement), ils peuvent également bénéficier : de l'organisation de Rendez-vous prestations élargis afin d'assurer un accès à tous leurs droits ; d'un accompagnement social, avec la mise en place d'aides au répit, au remplacement ou encore la prise en charge de consultations psychologiques ; d'un accompagnement en matière de prévention des risques au travail et sur les exploitations.

FCO/MHE : une aide pour le matériel de contention

Les traitements à réaliser sur les animaux malades engendrent un risque accru d'accident. En février, la MSA a annoncé un nouveau dispositif de soutien à l'achat et l'utilisation de matériels de contention animale. Il s'adresse aux exploitations de moins de 10 salariés affiliées à la MSA, touchées par la MHE et/ou la FCO, et qui ont investi – ou souhaitent le faire – dans du matériel pour intervenir sur les animaux en toute sécurité, notamment pour réaliser des prises de sang et des vaccins. La MSA finance jusqu'à 3 000 €, couvrant 70 % du coût HT de l'investissement.

Prévenir le mal-être

En première ligne

Le déploiement du programme de prévention du mal-être agricole (PMEA), et notamment de la formation de plus de 8 000 sentinelles sur tout le territoire, a permis de mieux cibler les signalements afin de fournir un accompagnement personnalisé en fonction des causes identifiées. Plus de 5 800 signalements ont été traités par la MSA en 2024, soit 120 en moyenne par caisse. Ils concernent majoritairement des hommes non-salariés agricoles ; on note toutefois une augmentation de 33 % chez les salariés par rapport à 2023. 88 % des signalements sont pris en charge par les services de la MSA, dont une forte augmentation de l'implication du contentieux et de la santé-sécurité au travail ; 64 % font l'objet d'un accompagnement social.

En chiffres

3 454 entretiens avec des psychologues réalisés par Agri'écoute, soit + 49 % en un an.

8 054 sentinelles agricoles actives dans toute la France, au total plus de 10 000 acteurs formés à la détection du mal-être.

5 829 signalements traités par la MSA, soit une hausse de 31 % par rapport à 2023.

6 211 personnes ont bénéficié de l'aide au répit, + 30 % en un an.

Le programme PMEa de la MSA dispose d'un réseau engagé avec un référent par caisse. Au sein de la CCMSA, un pôle dédié a été créé afin d'animer et piloter l'ensemble du réseau de salariés et d'élus mobilisés sur le terrain. Le budget affecté au programme, tous dispositifs confondus, est de 8,5 millions d'euros en 2024.

L'aide au répit renforcée

Le dispositif de l'aide au répit constitue l'un des principaux leviers d'action utilisés dans le cadre de l'accompagnement social de la MSA. Il vise à mobiliser des actions individuelles et collectives pour prévenir le risque d'épuisement professionnel : consultation psychologique, aide au répit administratif (voir ci-dessous), au remplacement, séjours de répit, actions collectives de remobilisation ou encore groupes de parole. En 2024, il a été élargi, notamment grâce à un assouplissement des conditions d'accès à l'aide au remplacement, et a bénéficié à plus de 6 200 personnes.

Création d'une aide au répit administratif

Face aux crises, la MSA a rapidement mis en œuvre une nouvelle aide pour répondre au besoin d'allègement de la charge administrative qui pèse sur les exploitants. Un constat partagé par le réseau des sentinelles et les cellules d'accompagnement de la MSA. S'inspirant d'une initiative lancée par la MSA Alpes du Nord, la caisse centrale

a débloqué en mai 2024 une enveloppe supplémentaire d'un million d'euros en vue de financer l'expérimentation de cette prestation extra-légale. Celle-ci a pour objectif d'accompagner les exploitants dans la gestion de leurs démarches en leur apportant un soutien concret grâce à l'intervention d'un assistant administratif directement sur le lieu d'exploitation, et ainsi prévenir l'épuisement professionnel.

Au second semestre, 384 non-salariés agricoles en ont bénéficié. L'introduction de ce dispositif a suscité un vif intérêt auprès des acteurs concernés et a été reconduit pour 2025.

Soutenir les initiatives locales

Pour soutenir le développement de la prévention du mal-être agricole sur l'ensemble du territoire, la CCMSA favorise l'émergence de nouvelles actions via un appel à projets. En 2024, il a été renforcé grâce au soutien d'Agrica, avec qui l'institution a signé un partenariat durable en mars, et a ainsi financé 18 projets MSA et CGSS pour un montant total de plus de 178 000 €.

Ces projets peuvent par la suite bénéficier d'un financement supplémentaire dans le cadre d'un essaimage. Ce soutien, qui peut intervenir sur deux années consécutives, a pour objectif de capitaliser sur l'expérience évaluée d'actions mises en place et de proposer un outil clé en mains à déployer par l'ensemble du réseau sur de nouveaux territoires.

La prévention santé

Renforcer la prévention et l'accès aux soins des populations rurales à tous les âges de la vie.



Journées de la prévention : renforcer le « aller-vers »

Les 24 et 25 avril 2024, la MSA a organisé à Paris les premières journées de la prévention, en présence de son réseau de 35 caisses, de ses partenaires, de 17 intervenants de la sphère civile et publique ainsi que d'une centaine de participants.

Un forum et quatre tables rondes sur la place de la prévention dans

le système de santé, l'importance de l'aller-vers, l'approche motivationnelle, le maillage territorial et le numérique au service de la prévention ont permis de mettre en lumière la stratégie que l'institution met en œuvre dans les programmes et les actions qu'elle déploie dans les territoires ruraux.

Quatre ateliers ont également eu lieu sur l'essaimage de dispositifs, sur les actions de prévention

en santé mentale, en faveur des jeunes et sur l'approche globale de la santé, « *One Health* », de la MSA.

L'occasion de démontrer toute la force d'intervention au plus près des populations de la MSA, qui a démultiplié cette année les actions d'aller-vers et les soutiens aux porteurs de projets, tout en renforçant le suivi et les évaluations, dans l'objectif de permettre aux bénéficiaires de devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être.

Vaccination antigrippale en filières porcine et aviaire

Une deuxième campagne a été menée en 2023-2024 auprès des professionnels afin de limiter le risque de recombinaison entre virus humain et animal chez un même organisme.

En 2023, 1 569 personnes se sont fait vacciner. Des travaux ont été menés en 2024 afin d'améliorer le ciblage et la promotion de la campagne, en s'appuyant notamment sur les organismes représentant ces filières. Résultat : le nombre de personnes vaccinées a quadruplé par rapport à 2023, atteignant 6 097 personnes.

Dépistage organisé des cancers

Dans le cadre de l'arrêté du 16 janvier 2024 relatif aux programmes de dépistages organisés des

cancers, le pilotage des invitations et relances à destination des adhérents MSA a été transféré à l'institution. Cette reprise s'est accompagnée de travaux sur les outils et services informatiques, d'un accompagnement du réseau ainsi qu'une collaboration régulière entre les équipes opérationnelles de la MSA et de la Cnam.

En parallèle, la MSA a piloté le lancement d'opérations « d'aller vers » en direction des publics précaires, fragiles et éloignés du système de santé autour de deux programmes existants depuis 2023 : les entretiens motivationnels par téléphone sur le dépistage du cancer colorectal ainsi que l'appel à projets Coup de pouce prévention, via son volet « dépistages organisés des cancers » qui favorise les initiatives locales.

Instants santé jeunes

En 2024, l'intégralité du dispositif Instants santé jeunes a fait l'objet d'une refonte. Celui-ci s'adresse à tous les adhérents âgés de 16 à 24 ans n'ayant pas participé au programme Mon bilan Prévention et qui présentent des critères de fragilité. Invités par courrier, les jeunes sont dirigés vers le site isjeunes.msa.fr où ils peuvent créer un compte personnel, avant de prendre rendez-vous en ligne avec un coach santé. Les entretiens sont personnalisés et réalisés en visio par 16 professionnels ; les premiers rendez-vous ont démarré en décembre 2024.

Dans ce cadre, le lien avec la prévention du mal-être a été renforcé afin d'identifier les différents niveaux de mal-être des jeunes et le processus de signalement, selon le niveau d'urgence de la situation détecté par le coach.

Instants aidants

Conçu par la MSA, le nouveau dispositif Instants aidants a été lancé en octobre 2024. Via un numéro vert, le 0805 690 630, il propose à tous les adhérents aidants adultes des territoires ruraux de bénéficier d'un accompagnement médicosocial gratuit, individuel et de long terme (jusqu'à 2 ans) afin d'améliorer dans la durée leur situation de vie. Réalisé par téléphone avec un référent infirmier, ce suivi consiste à faire le point sur la situation de la personne, à identifier ses besoins en santé, en répit et en accès aux droits, à co-construire un plan d'accompagnement adapté puis à l'orienter vers des solutions et structures ressources de son territoire et l'encourager dans ses démarches par une approche motivationnelle.

Référencé sur maboussoleaidants.fr, l'annuaire de services aux aidants et aux professionnels géré par l'Agirc-Arcco, sur le portail pourbienvieillir.fr de l'interrégime retraite ainsi que sur le site de la CNSA, Instants aidants renforce le parcours dédié au bénéfice de ces plus de 8 millions de personnes accompagnant un proche au quotidien.

En chiffres

26 458 adhérents éloignés du parcours de soins ont participé à un entretien motivationnel dans le cadre des **Instants santé**.

12 529 adhérents âgés de 60 à 65 ans présentant un ou plusieurs critères de fragilité ont bénéficié d'un entretien motivationnel dans le cadre de **Mon bilan prévention**.

6 507 entretiens motivationnels pour la **vaccination antigrippale** ont été réalisés auprès des femmes et des hommes de 65 ans primo-vaccinants.

4 897 entretiens motivationnels sur le **cancer colorectal** menés auprès de femmes de 65 ans et d'hommes de 52 ans affiliés à la MSA (+ 47,4 % par rapport à la précédente campagne).

161 projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets **Coup de pouce prévention**.

Handicap : améliorer la santé buccodentaire en établissement

Lancé en 2023, le dispositif de prévention en santé buccodentaire « Tout sourire ! » s'adresse aux personnes en situation de handicap et aux professionnels qui les accompagnent en entreprise et en établissement médico-social. En 2024, huit caisses de MSA ont mené des ateliers et 14 ont formé des animateurs. Au total, 17 ateliers pour les professionnels des établissements et 45 pour les personnes en situation de handicap ont permis de sensibiliser 327 résidents et 98 encadrants. Ces interventions ont permis des prises de conscience importantes sur certaines thématiques, comme la réduction du sucre dans les collations proposées et les distributeurs mis à disposition ou l'incitation au brossage des dents de la part des participants comme des encadrants.

Déclic Stop Tabac

Déclic Stop Tabac est un projet à destination des lycéens et apprentis dans les établissements du secteur agricole qui a vu le jour à la rentrée 2022. Il vise à les aider à entrer dans une démarche d'arrêt ou de réduction de la consommation de tabac. En 2024, 13 caisses de MSA ont déployé le dispositif dans 56 établissements, dont 29 maisons familiales rurales, 14 lycées professionnels, 11 structures d'insertion par l'activité économique et 2 structures diverses. Au total, 97 ateliers collectifs de sensibilisation ont rassemblé 1 857 participants.

Arrêt du tabac et réduction de la consommation d'alcool

Les entretiens motivationnels à l'arrêt du tabac et à la réduction de la consommation d'alcool sont proposés aux adhérents par un infirmier dans le cadre

des Instants santé, des bilans de prévention en santé ciblant les sous-consommateurs de soins. L'entretien porte sur la prise de conscience du niveau de motivation de l'usager et des leviers qu'il peut activer pour s'engager dans une diminution des consommations. En 2024, 1 845 entretiens ont été menés, dont 334 sur l'alcool (18 %), 95 sur le tabac et l'alcool en même temps (5 %) et 1 416 sur le tabac (77 %).

Une journée nationale pour le bien vieillir

Le 29 novembre, lors de la journée nationale interrégimes de l'action sociale « Ensemble pour le bien vieillir », 200 acteurs institutionnels nationaux et locaux se sont retrouvés autour d'un objectif commun : innover, partager et agir pour le bien vieillir de demain. La MSA participe à cette dynamique dans le champ de la prévention et de l'éducation à la santé en menant une politique de prise en charge globale du vieillissement des personnes, déclinée notamment sous la forme d'actions collectives de prévention.

Prévenir la perte d'autonomie

En 2024, grâce à l'offre de prévention de la MSA, plus de 28 000 personnes ont participé aux actions nationales collectives de prévention liées au bien vieillir (ateliers vitalité, nutrition santé seniors, Nutri Activ', équilibre, mémoire, Cap bien-être, Phare, hors actions locales). Au total, plus de 67 000 seniors ont pu participer à une action d'éducation ou d'information autour de la prévention de la perte d'autonomie, et plus de 68 000 ont assisté à une conférence dédiée. 87,5 % des participants à ces actions estiment avoir une motivation modérée à forte pour mettre en application les conseils fournis (note supérieure ou égale à 7 sur 10).



L'accès aux soins

199

COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ*

Soutenir l'exercice coordonné

Grâce à son ancrage territorial fort, la MSA a joué, dès 2009, un rôle pionnier dans le développement des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et, depuis 2016, dans l'accompagnement des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Son intervention s'est renforcée dans le cadre de la COG 2021-2025 qui prévoit l'accompagnement d'au moins trois nouvelles structures d'exercice coordonné par la MSA. Pour soutenir ces initiatives locales, elle s'appuie sur son expertise en ingénierie de projet grâce aux binômes praticien-conseil et chargé de développement territorial.

Hôpitaux de proximité : renforcer le lien ville-hôpital

La MSA est caisse pivot de 200 hôpitaux de proximité, jouant un rôle structurant dans leur financement et leur organisation. Une expérimentation pionnière, lancée en 2022 sur quatre sites pilotes, a permis de favoriser une meilleure coordination des parcours de soins et stimuler de nouvelles dynamiques partenariales. L'objectif est de faire du lien ville-hôpital un levier pour améliorer l'accès aux soins et la pertinence des parcours, notamment pour les publics les plus fragiles. Parallèlement, l'institution accompagne un hôpital

90

MAISONS DE SANTÉ PLURI- PROFESSIONNELLES*

de proximité dans chacune des 13 régions dans ses relations avec la ou les CPTS du territoire.

Un engagement partenarial

La MSA a noué des partenariats stratégiques avec plusieurs acteurs pour renforcer l'organisation des soins en milieu rural, dont :

- La fédération nationale AVEC-santé, depuis 2023, dans le cadre

du plan national 4 000 MSP, afin de soutenir le développement et l'accompagnement des structures.

- La fédération nationale des CPTS, via une convention signée en décembre 2024 pour deux ans, structurant cette collaboration et prévoyant des actions conjointes.
- La Cnam et la Direction générale de l'Offre de soins, qui s'est traduit par l'organisation de séminaires nationaux et régionaux. Objectif : assurer une cohérence entre les orientations nationales et les initiatives locales, partager les bonnes pratiques et expériences de terrain.

* Accompagnées entre 2019 et 2024.

Pour une offre de soins de proximité durable

Face aux inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, la MSA agit au plus près des besoins des populations avec des initiatives locales adaptées. L'expérimentation menée par l'association Médecins solidaires, qui regroupe des médecins de toute la France se portant volontaires pour se relayer dans un secteur sinistré, soutenue par deux caisses de MSA du Centre-Val de Loire, montre cette capacité à accompagner des projets innovants. Elle s'investit également activement pour l'attractivité et contre la désertification médicale en sensibilisant les jeunes professionnels à travers son programme "Éduc'Tour". Celui-ci permet aux étudiants en médecine, pharmacie, infirmiers et autres disciplines de découvrir la pratique

de l'exercice coordonné en milieu rural. À ce jour, 11 MSA ont réalisé au moins un séminaire, 17 ont démarré sa mise en œuvre et 7 ont initié les premiers contacts. De même, son implication dans 137 Contrats locaux de santé (CLS) permet d'adapter les dispositifs aux besoins spécifiques des territoires. Par ailleurs, 92 équipes de professionnels en MSP ont été formées à l'éducation thérapeutique polypathologique (ET3P) afin d'animer des cycles en ambulatoire, auprès des patients chroniques. En renforçant la concertation entre les collectivités, les professionnels de santé et les structures sanitaires, la MSA favorise ainsi la mise en place de solutions efficaces pour faire de l'accès aux soins un droit effectif pour tous les habitants.

Le développement social

Améliorer l'attractivité des territoires et les conditions de vie de leurs habitants, notamment des publics les plus fragiles.



Lutter contre la précarité alimentaire

La légitimité de la MSA à intervenir sur ce sujet est double : elle se situe à la fois aux côtés des populations touchées par la précarité alimentaire, et aux côtés des producteurs soucieux d'inscrire leur production dans une démarche locale, équilibrée et porteuse de sens. En juin, la CCMSA a ainsi lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour :

favoriser l'accès à une alimentation solidaire et durable pour les publics en situation de précarité ; mobiliser les producteurs locaux pour qu'ils régulent leur production et leurs surplus dans des projets de territoires ; accompagner la transition écologique et solidaire en encourageant les circuits courts et les solidarités de proximité. Les 22 lauréats choisis ont reçu en moyenne 8 500 euros (pour une dotation totale de 189 000 euros) afin de déployer leur initiative.

Grandir en milieu rural

L'appel à projets Grandir en milieu rural favorise l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes, développe des actions de soutien à la parentalité et se mobilise pour le renforcement de la mobilité et du numérique en milieu rural. Il s'articule avec les autres dispositifs de la MSA et l'offre des partenaires locaux, notamment des CAF, de manière à renforcer les dynamiques sur ces territoires. Plus de 2 600 actions ont été soutenues en 2024. Une évaluation croisant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs a démarré en octobre 2024 afin de réaliser un bilan du déploiement et de cibler les leviers pour renforcer son impact au bénéfice des populations.

Pour l'engagement des jeunes

En 2024, 29 caisses de MSA ont participé à l'édition nationale de l'Appel à projet jeunes (APJ), récompensant 15 lauréats sur 70 candidats autour de thématiques telles que l'environnement, la lutte contre le gaspillage, la solidarité ou la culture. L'APJ a été le premier dispositif à concrétiser la politique de l'institution à l'égard de la jeunesse. Depuis 2000, il contribue à favoriser l'autonomie des jeunes et récompense des groupes en les aidant à réaliser des initiatives qui améliorent leur qualité de vie et celle des habitants de leur territoire.

Renforcer l'accès à l'emploi agricole durable

La CCMSA souhaite soutenir les caisses de MSA en finançant des projets qui visent à répondre aux difficultés de recrutement des employeurs agricoles, tout en favorisant l'accès à l'emploi durable des ressortissants. Dans ce cadre, 20 projets ont été retenus à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). La dotation globale de 150 000 euros est répartie entre ces 20 initiatives portant sur la formation, la mobilité, certains publics spécifiques, la promotion des métiers, le soutien à des groupements d'employeurs ainsi que la structuration d'un réseau de coopération territoriale.

Soutien aux centres sociaux ruraux

Les structures d'animation de la vie sociale sont aujourd'hui en grande difficulté en raison de l'augmentation de leurs charges de fonctionnement. Acteurs et partenaires indispensables pour accompagner les publics les plus fragiles sur les territoires ruraux, leur action contribue au développement des solidarités locales et à la cohésion sociale. Face au contexte économique et social que connaît le pays et qui touche les popula-

tions agricoles et rurales, la MSA a augmenté son soutien financier sur l'année 2024, avec une enveloppe supplémentaire de 763 000 € pour les structures de proximité (centres sociaux et espaces de vie sociale) et 240 000 € pour les fédérations, soit un total de un million d'euros.

Développer le volontariat rural avec Insite

Le 15 octobre, la CCMSA et l'association Insite ont signé une convention de partenariat dont l'objectif est de favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux par la mise en œuvre de deux dispositifs : le volontariat rural et la communauté « Artisans d'idées ». Conçus et initiés par Insite, ils ont pour objectif de lutter contre la désertification rurale en impliquant directement les jeunes dans le développement de l'animation des villages « ultra ruraux », tout en leur permettant de vivre une expérience de solidarité. Avec ce partenariat, la MSA réaffirme son objectif de faciliter l'engagement des jeunes sur les territoires.

France ruralités : l'ANCT et la MSA unissent leurs forces

Partenaires engagés depuis 2019, via notamment le déploiement des France Services, l'Agence

nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la MSA renforcent leur coopération au service des ambitions du plan France ruralités, porté par le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. Sur la base d'une analyse partagée des besoins, les deux institutions mobilisent leurs capacités d'ingénierie pour son déploiement, en particulier dans le cadre du programme Villages d'avenir. Ces ambitions portent notamment sur l'accompagnement des familles à la perte d'autonomie, aux transformations de l'emploi ou encore sur la lutte contre les déserts médicaux. La MSA interviendra notamment dans la formation des chefs de projet Villages d'avenir et complètera la boîte à outils des sous-préfets ruralité en s'appuyant sur son offre globale.

Une convention de partenariat a par ailleurs été signée par le président de la MSA et le directeur général de l'ANCT lors du Salon des maires, le 19 novembre. Elle concerne plusieurs thématiques : l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours, l'accès aux services de la population en milieu rural, le soutien aux tiers-lieux, aux initiatives en direction des jeunes, ainsi qu'une participation à l'animation nationale et la coopération opérationnelle au niveau territorial.

La santé et sécurité au travail

Accompagner les transformations du monde agricole en préservant la santé des professionnels.

Certification des services SST des 35 caisses : la MSA en marche

La certification des services de santé, sécurité au travail (SST) vise à garantir l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des services rendus aux entreprises agricoles cotisantes, à leurs instances représentatives du personnel, à leurs salariés et aux non-salariés agricoles adhérents volontaires. L'arrêté du 28 novembre 2023 en fixe le cahier des charges pour l'agriculture, complété par le référentiel Afnor Spec 2218 et le plan de contrôle afférent. Cette norme concerne l'offre socle qui comprend trois missions réalisées par la MSA : la prévention des risques professionnels, le suivi de l'état de santé, la prévention de la désinsertion professionnelle.

En 2024, chaque service SST a ainsi œuvré avec l'appui de la Caisse centrale aux actions et évolutions nécessaires pour obtenir la certification Afnor 2218, en vue d'un audit initial en 2025 réalisé par un organisme indépendant agréé par le Comité français d'accréditation (Cofrac). L'Afnor certification a été sélectionné comme organisme certificateur externe et indépendant des 35 MSA via un marché public national.

Trois axes ont orienté ce travail : la formation des collaborateurs en

charge de l'obtention de la certification ; la formalisation des pratiques professionnelles via l'écriture et la mise à disposition dans un espace numérique de la plupart des procédures nationales requises par le référentiel (le service en ligne "Mes documents Santé Sécurité au travail" a été déployé sur msa.fr) ; la réalisation de diagnostics locaux afin d'identifier les écarts par rapport aux exigences du référentiel, de définir les plans d'actions requis et déployer l'organisation appropriée.

Formations des infirmiers aux nouvelles délégations

Avec le soutien de l'Institut national de médecine agricole, la CCMSA a organisé la montée en compétence des infirmiers en santé au travail de son réseau auxquels peuvent être délégués les examens de pré-reprise et de reprise, les visites à la demande, les bilans à 50 ans ainsi que les visites de mi-carrière, comme le dispose l'article R. 717-52-3 du code rural et de la pêche maritime. La deuxième session de cette formation a été réalisée en avril 2024.

Les conventions nationales d'objectifs de prévention

Les textes des nouvelles conventions nationales d'objectifs de prévention ont été approuvés par le ministère de l'Agriculture avec une

prise d'effet au 1^{er} janvier 2025. Chaque convention couvre l'ensemble des secteurs d'activité des comités techniques nationaux (CTN) : exploitations agricoles et assimilées du travail ; entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles ; travaux forestiers et assimilés ; entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural ; organismes de services. Les discussions avec chaque groupe de travail, composé des

Préparation du plan santé, sécurité au travail en agriculture

Les services SST du réseau MSA et les collaborateurs de la caisse centrale ont pu choisir, parmi plusieurs propositions, les intentions stratégiques prioritaires du PSST 2026-2030 : un plan participatif piloté nationalement, qui privilégie des accompagnements en prévention primaire ; qui accompagne les évolutions sociétales ; qui est alimenté par les activités de tous les métiers de la SST ; qui promeut celle-ci comme levier de performance sociale, économique et en santé (en continuité avec le plan actuel) ; qui est source d'innovation dans ses approches et méthodes ; qui intègre évaluation et valorisation tout au long de sa durée.

organisations représentatives d'employeurs et des salariés membres titulaires du CTN compétent, ont été engagées début 2024. Elles ont abouti à des projets de textes visant à accompagner les entreprises et leurs salariés vers une culture d'anticipation des risques professionnels et de promotion de la santé au travail à travers la prévention primaire. Une démarche de valorisation des actions menées figure également parmi les ambitions du dispositif pour dynamiser la politique nationale de prévention avec l'ensemble des parties prenantes.

Congrès de médecine et santé au travail

Lors du 37^e congrès de médecine et santé au travail, qui s'est tenu à Montpellier du 4 au 7 juin, la MSA est intervenue, lors de conférences et ateliers, sur les thèmes du risque chimique (logiciel Seirich), de l'actualité des maladies professionnelles, des expositions professionnelles dans et hors exploitations agricoles, des travailleurs saisonniers et de l'élargissement de la délégation des examens périodiques aux infirmiers en santé au travail. La MSA Berry Touraine a par ailleurs remporté le 1^{er} prix pour son poster scientifique "Vini, Viti, Chimie !" qui présente un outil ludique et pédagogique permettant d'échanger autour de la thématique du risque chimique lors du processus de vinification.

Journée Certiphyto

Le 5 décembre, à Tours, s'est tenue la 4^e édition de la journée nationale de réactualisation des connaissances du Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto). Le thème choisi était celui de l'incidence de la stratégie Écophyto 2020 et 2030 sur



les pratiques des agriculteurs, et donc l'adaptation des organismes de formations Certiphyto. Objectif : structurer la pédagogie, le choix des mots et des formulations afin d'aider les formateurs à transmettre les messages techniques, notamment sur le risque santé. La journée

s'est attachée à évoquer le travail réel des professionnels agricoles, qui doivent concilier les contraintes de la nature, la nécessité de produire, la préservation de leur santé et celle de l'environnement. La prévention primaire a été largement citée comme la voie principale à explorer.

Évaluation du plan SST 2021-2025

Ce dispositif est structuré autour de trois composantes.

- L'évaluation des modalités d'actions qui permettra de rendre compte de leur réalisation : **composante « Indicateurs »**
- L'évaluation auprès de la cible finale qui permettra de rendre compte des résultats des actions : **composante « Questionnaires »**
- L'évaluation des actions du plan par le réseau SST des MSA, au travers de récits de réalisations (emblématiques) afin de professionnaliser le réseau et de donner à voir leur pertinence : **composante « Récits »**

L'information

Apporter la bonne information et développer les savoir-faire des collaborateurs au service des adhérents.



« Plus que des aides, un droit »

Depuis plusieurs années, la MSA mène des campagnes d'information pour lutter contre le non-recours aux droits. En 2024, plusieurs opérations ont été réalisées, telles que des réunions d'information ; un jeu de société pédagogique a été créé afin de sensibiliser de façon ludique les publics rencontrés lors d'événements et d'améliorer la connaissance sur les aides existantes. Depuis le 25 novembre, une nouvelle rubrique a également été lancée sur msa.fr. Intitulée « Je m'informe sur mes droits », elle regroupe des conseils sur différentes situations de vie et oriente les adhérents afin de les inciter à solliciter les aides ou dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Promotion des métiers en tension

Afin de développer la marque MSA et mettre en visibilité certains métiers, la CCMSA a travaillé en partenariat avec Ocapiat (Opérateur de compétences pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires). Cinq capsules vidéo sur les métiers de gestionnaire de prestations famille, gestionnaire en cotisations, infirmier, conseiller en protection sociale et formateur occasionnel ont été réalisées. Une deuxième campagne va être lancée afin de réaliser cinq nouvelles vidéos en 2025 sur les métiers de juriste, de la protection sociale, travailleur social, gestionnaire paie, agent de contrôle et conseiller en prévention des risques professionnels.

Promotion du dispositif Soutien agri'

Pour accompagner les exploitants et salariés agricoles impactés par les crises successives (maladies à transmission vectorielles – FCO ou MHE –, conditions climatiques, instabilité des marchés), la CCMSA a lancé une campagne de communication afin de promouvoir le dispositif « Soutien agri' » (voir p. 27). Ce module en ligne permet de connaître toutes les aides disponibles (économique, droits sociaux et accompagnement)

sur msa.fr. L'ensemble des canaux de communication a été mobilisé afin de rendre le dispositif efficient, ainsi que pour soutenir les délégués et salariés MSA dans leurs actions « d'aller vers ».

Gestion de la connaissance : un levier stratégique

La gestion de la connaissance, pour laquelle la MSA a obtenu un certificat de mérite de l'Association internationale de sécurité sociale (p.43), confirme son rôle stratégique au service de la performance, de la qualité et de l'équité de traitement. Les 15 portails documentaires « Les Essentiels », documentation de référence opposable dans le traitement des dossiers, offrent aux collaborateurs un cadre structurant, garantissant sécurité juridique et cohérence des pratiques. L'accompagnement à leur usage se poursuit à travers des webinaires, replays et capsules pédagogiques. Représentant plus de 4 millions de consultations annuelles, ils sont une véritable vitrine des savoirs de l'institution. Une dynamique enrichie avec le lancement du nouveau portail « Essentiel Santé Sécurité au Travail ».

Nouvelles fiches mots-clés

De nouvelles fiches mots-clés ont été réalisées pour accompagner les prises de paroles et la compréhension des salariés et des délégués. Elles concernent le dispositif Grandir en milieu rural, GéoMSA et la sécurité sociale agricole.

La vie mutualiste

Dynamiser l'action des délégués MSA afin de renforcer le lien avec la population agricole et les pouvoirs publics locaux.



Rendez-vous sur
elusterritoires.msa.fr

Les délégués en action

L'année se caractérise par un accroissement du nombre d'actions réalisées, et notamment celles à l'initiative des délégués bénévoles, ainsi que du nombre de bénéficiaires. Les thématiques abordées, très diverses, ont principalement porté sur la prévention santé, la santé-sécurité au travail et l'animation du territoire. Les sujets concernant la famille, l'enfance et la jeunesse ont particulièrement suscité l'intérêt des délégués. En cette fin de mandat, le bilan des activités de ces quatre années montre un accroissement constant des publics touchés, avec une moyenne de 3 278 personnes par caisse et par an. Le volume annuel de 58 actions par caisse reste stable par rapport au mandat précédent, et cela bien que le nombre d'élus ait diminué en 2020 en raison de la réduction du nombre de cantons.

Bilan de l'action commune

Autour du mois d'octobre 2024, l'action commune dédiée aux délégués a une nouvelle fois marqué les esprits. Au total, 230 actions ont été conduites sous le thème fédérateur « Solidarités et engagements ». 1 221 délégués ont été impliqués dans ces événements organisés dans tout l'Hexagone, associant 492 organismes partenaires locaux. La thématique choisie a permis de mettre en lumière des sujets d'attention des populations rurales telles que : le bien manger, la valorisation des filières agricoles et l'entraide alimentaire ; prévention du cancer avec Octobre Rose ; la prévention santé ; le mal-être des non-salariés agricoles ; la jeunesse et les relations intergénérationnelles ; sans oublier le rôle et les missions des délégués MSA sur les territoires.

En route vers les élections 2025

En 2024, la commission de la vie mutualiste poursuit sa stratégie d'accompagnement et de promotion des élections des délégués MSA en leur mettant à disposition un kit comprenant quatre podcasts – mis en ligne sur le site elusterritoires.msa.fr – avec des témoignages inspirants pour susciter des candidatures ; 12 fiches mémo proposant des éléments de langage sur les principales questions qui leur sont posées sur l'institution, la

protection sociale et les élections ; un module e-learning pour acquérir des méthodes d'argumentation ; la déclaration de l' élu mutualiste et des paroles d'élus sur leur mandat.

Un groupe associant tous les référents élections des caisses de MSA est constitué pour assurer le démarrage opérationnel de ces élections, que ce soit au niveau local pour l'élaboration des listes électorales ou au niveau national pour la relation avec les organisations syndicales ou la préparation de la mobilisation pour inciter au vote.

En chiffres

2 108 actions mises en place sur les territoires.

146 017 bénéficiaires des actions (+ 32 % environ), soit plus de 69 bénéficiaires par action en moyenne.

5 250 élus impliqués.

29 267 heures de bénévolat, + 30 % en un an.

L'économie sociale et solidaire

Contribuer au développement de la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie en milieu rural.

L'offre de services en économie sociale et solidaire de la MSA

Dans le prolongement de ses missions, pour offrir des services pour tous et sur les territoires ruraux ou fragilisés, la MSA est engagée dans le déploiement de solutions d'économie sociale et solidaire (ESS) dans trois grands champs d'activités : l'utilité sociale et les solidarités, l'ingénierie sociale et l'accompagnement de projets, ainsi que les services destinés aux acteurs locaux. Six associations nationales fédèrent 450 structures et emploient environ 10 000 personnes. Portées par des valeurs fortes, ces initiatives sont accessibles à tous et contribuent activement au développement de la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie.

Répit des proches aidants

Dans le cadre de sa politique en faveur des aidants, la MSA déploie des solutions de répit à domicile. Depuis 2017, elle accompagne le déploiement du dispositif Bulle d'air qui est aujourd'hui proposé par 20 structures couvrant plus d'une trentaine de départements. En 2024, quatre nouveaux services ont rejoint le réseau. De plus, grâce aux partenariats renforcés, les travaux préparatoires visant à proposer une couverture nationale ainsi qu'une meilleure solvabilisation des familles se poursuivent.

Séjour de vacances destinés aux aidants et aidés

L'AVMA, association de vacances de la mutualité agricole, avec le soutien de l'ANCV, a permis à cinq binômes aidants-aidés de bénéficier d'un

séjour de répit structuré et sécurisant. Plusieurs caisses de MSA et un service de répit Bulle d'air ont contribué à la mobilisation des participants. Les aidants ont pu souffler et échanger sur leur quotidien, tandis que les aidés étaient pris en charge. Ce séjour a permis d'enclencher des actions durables de répit.

Lancement de l'étude bien vieillir en Marpa

La Fédération nationale des Marpa a lancé avec l'Union des gérontopôles de France une évaluation externe approfondie du modèle des résidences autonomie de la MSA (207 sur tout le territoire) afin de préciser objectivement leurs spécificités au sein de l'offre d'habitat à destination des personnes âgées. Il s'agit notamment de savoir s'il favorise le maintien de l'autonomie des résidents et d'analyser leur posi-

tionnement local. Les résultats de l'étude seront connus au second semestre 2025.

Inclusion & ruralité saison 2

Pour sa deuxième édition, le programme « Inclusion & Ruralité », initié et soutenu par la MSA et ses partenaires (Makesense, Essec, France Active, Avise, La Banque des territoires, le Kif), met l'accent sur la consolidation de structures d'insertion par l'activité économique existantes pour assurer leur pérennité et leur impact. Le dispositif accompagne durant trois ans les projets contribuant à la résilience alimentaire des territoires ruraux. 35 lauréats sont accompagnés et soutenus depuis juin 2024.

Rencontre inter-Esat avec Solidel

Une rencontre multi-structures organisée par Solidel, le réseau pour l'inclusion des personnes en situation de handicap de la MSA, et par la caisse Bourgogne, s'est tenu en octobre. Afin de répondre à des problématiques prioritaires, 13 ateliers de prévention ont été proposés aux 200 participants (salariés en situation de handicap et leurs encadrants) sur la cybersécurité, la sécurité routière, les addictions, les gestes et postures... Cette journée a permis de mieux connaître les services proposés par la MSA au profit de ses ressortissants en situation de handicap.

Les statistiques

Collecter et analyser la data au service du partage des connaissances et d'une meilleure performance.

L'outre-mer intègre GéoMSA

Depuis l'été 2024, GéoMSA, l'outil de cartographie dynamique du régime agricole, propose un nouveau fond de cartes intégrant les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte) et les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Les données de ces territoires comportent plus d'une cinquantaine d'indicateurs disponibles.

GéoMSA au Salon des maires

GéoMSA a été mis à l'honneur lors du salon des maires et des collectivités locales sur le stand de la MSA. Des démonstrations individuelles auprès d'une centaine de personnes, principalement des maires ou leurs adjoints, ont été réalisées. Un temps fort jalonné par la présentation de l'outil au directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires dans le cadre du plan France Ruralités et une table-ronde consacrée à son utilisation dans le cadre du programme Inclusion & ruralité de la MSA, via l'exemple du projet lauréat « API Truck's » porté par les communes de l'Agglo Pays d'Issoire, dans le Puy-de Dôme.

Cartographie des pathologies

L'analyse de la cartographie des pathologies du régime agricole a été enrichie pour les données 2022 notamment grâce à l'intégration de plusieurs localisations de cancers. Les principaux résultats ont notamment servi de

documentation de référence pour alimenter l'outil Dataviz MSA, qui sort en janvier 2025.

Travaux sur le risque suicidaire

Les travaux sur le risque suicidaire réalisés en 2024 ont permis de mettre en évidence des facteurs de risques ainsi que des liens entre certaines caractéristiques démographiques, épidémiologiques ou géographiques : le risque suicidaire est ainsi plus marqué chez les hommes âgés, les personnes souffrant de maladies psychiatriques ou bénéficiant d'un traitement par psychotropes, celles ayant fait une tentative de suicide dans les cinq ans précédents ou encore chez les personnes résidant en territoire rural. Les analyses ont également permis de définir des profils types, et des groupes homogènes. Certains concentrent une part importante de personnes affiliées aux régimes salariés et non-salariés agricoles. Ces résultats ont fait l'objet d'une présentation lors de la séance plénière de l'Observatoire national du suicide piloté par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Éclairage sur la sinistralité

En fin d'année, plusieurs études ont apporté des éclairages sur la sinistralité des salariés et des non-salariés, telle que l'*Étude des données de population et de sinistralité ATMP pour le risque machines des salariés agricoles en France durant la période 2019-2023*.

Labellisation des statistiques

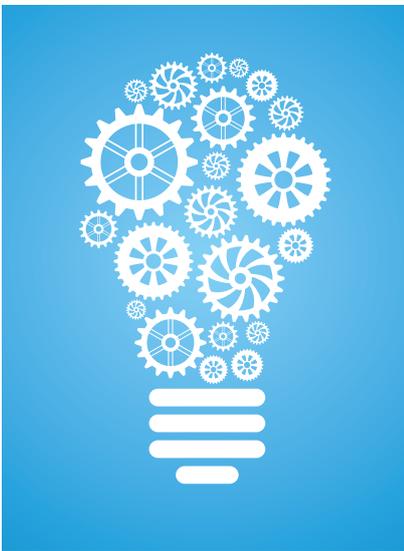
La MSA a obtenu le renouvellement de la labellisation par l'Autorité de la statistique publique des séries qu'elle produit dans les domaines de l'emploi agricole, de la famille, des retraites et des accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP). De nouvelles séries ont été labellisées ou reconnues d'intérêt général sur un périmètre élargi et novateur. Une reconnaissance qui traduit la volonté de la MSA de s'inscrire dans une démarche de production et de mise à disposition de données de qualité.

Afin de valoriser ces productions, le site de diffusion des publications statistiques de la MSA a été rénové afin de fluidifier la navigation et de faciliter la recherche : barre de recherche avec autocomplétion, accès direct pour les séries labellisées et les publications statistiques de référence (Chiffres utiles et rapport Charges et produits), mise en visibilité des actualités et du calendrier de diffusion des séries.

Rendez-vous sur :
statistiques.msa.fr

L'innovation

Cultiver l'innovation pour bâtir la protection sociale agricole de demain.



Mois de l'innovation publique

Lors du mois de l'innovation publique, du 4 au 30 novembre, La Serre a pris part à la journée des labs d'innovation publique, organisée par la Direction interministérielle de la transformation publique. Quant aux référents innovation, ils ont participé à la « cousinade nationale » organisée par le Lab'Ucanss, coanimée par les représentants des labs nationaux des branches métier du régime général et La Serre, sur le thème du futur de l'innovation à la Sécurité Sociale. Plusieurs actions internes de promotion de l'innovation ont également été organisées.

Laboratoire d'expérimentation

Depuis 2021, le laboratoire d'innovation de la CCMSA, « La Serre », s'attache à définir une stratégie d'innovation locale qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs du réseau MSA, notamment en matière de qualité de vie au travail et d'adaptation aux attentes des adhérents. Il réalise des expérimentations sur des thématiques variées comme la performance interne, la transformation managériale, le développement durable ou l'offre de services. En 2024, La Serre accompagne onze nouveaux référents et en fédère désormais près de soixante au sein de vingt caisses locales (avec cinq nouvelles caisses intégrées), à la CCMSA et IMSA. Cette année a notamment vu la structuration de l'équipe d'innovation digitale et la mise en production de son premier produit : FlexO, application de gestion du flex office (déployée sur deux sites). Elle a également été sollicitée pour aider à co-construire une série d'ateliers, notamment pour le projet d'entreprise de la CCMSA, sur l'offre de services aux exploitants, ainsi que des séminaires de la mission cadre dirigeant. Par ailleurs, six nouveaux référents ont bénéficié d'une formation de trois jours autour d'ateliers pratiques sur le thème de l'intelligence artificielle générative, qui servira à créer un parcours d'acculturation en 2025.

Intelligence artificielle : estimation du manque à gagner et de la fraude

La CCMSA produit annuellement une évaluation des phénomènes de fraude et de leurs impacts financiers. Ces résultats sont rendus possibles par la mobilisation de méthodes d'estimations fiables, permises grâce aux avancées technologiques et scientifiques. En 2024, de nouveaux

résultats ont été obtenus sur le champ de l'estimation du manque à gagner en termes de cotisations et contributions au régime des salariés agricoles. Trois phases de travaux et cinq méthodes différentes par année ont notamment été développées. Ces différentes approches ont permis d'obtenir des résultats convergents : le manque à gagner représente moins de 2 % des cotisations et contributions totales.

L'international

Partager les bonnes pratiques et échanger sur les enjeux en Europe et au-delà.

Les bonnes pratiques de la MSA distinguées à l'échelle européenne

Lors du Forum régional Europe 2024 de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), qui s'est tenu à Porto en avril, la MSA s'est illustrée en recevant quatre certificats du mérite pour ses initiatives : innovation centrée utilisateur (Fabrique digitale), partage des connaissances (portails « Essentiels »), guichet social renforcé (France Services), et prévention du mal-être via le réseau des Sentinelles.

France Services : un modèle qui séduit

En novembre à Bruxelles, la MSA a présenté le dispositif France Services à l'Association internationale de la mutualité. L'intérêt des participants a été unanime, tant pour le modèle organisationnel que pour son impact mesurable : proximité renforcée, usagers satisfaits, demandes traitées en hausse.

Une voix influente dans la francophonie sociale

À Paris, les 2 et 3 octobre, la MSA a pris une part active au Point focal francophone de l'AISS. L'événement a réuni plus de 100 décideurs issus de 15 pays autour de l'extension de la couverture sociale. À cette occasion, l'institution a porté l'idée d'une journée internationale

de la sécurité sociale le 4 octobre, date clé dans l'histoire de l'AISS et de la Sécurité sociale française.

Santé mentale : une reconnaissance croissante

La santé mentale des agriculteurs a été au cœur des échanges européens. À Bruxelles en janvier (projet Safe Habitus), puis en décembre à Genève lors d'un événement organisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du travail (OIT), la MSA a exposé ses dispositifs de prévention du mal-être, salués pour leur approche globale et interprofessionnelle.

Climat et ruralité : des réponses systémiques

À Berlin, pour les 20 ans du Réseau européen des caisses de protection sociale agricole (Enasp),

la MSA a défendu une vision résiliente de l'agriculture face aux dérèglements climatiques. Exemples à l'appui, elle a mis en avant la prévention des risques, l'appui aux transitions agricoles et la surveillance zoonotique.

Une coopération dynamique avec les pays du Sud

La MSA a intensifié ses partenariats africains, formant les cadres de 18 pays de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale (Cipres) sur la santé-sécurité au travail. Elle a également accompagné la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale de Tunisie (CNRPS) sur sa stratégie de communication et renforcé ses liens avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) tunisienne sur les enjeux de ressources humaines et de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.

Un projet IA salué par l'Union européenne

Sélectionné parmi 1 000 candidatures, le projet porté par la MSA, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse nationale de l'assurance maladie et l'Istituto nazionale della previdenza sociale (Italie) a été retenu par la Direction générale de l'appui à la réforme structurelle (DG Reform) de la Commission européenne, dans le cadre de l'Instrument d'appui technique (IAT). Objectif : utiliser l'intelligence artificielle pour lutter contre le non-recours aux droits. Un accompagnement de 18 mois a débuté au second semestre 2024 avec une équipe franco-italienne appuyée par un prestataire mandaté.

Les chiffres-clés de 2024

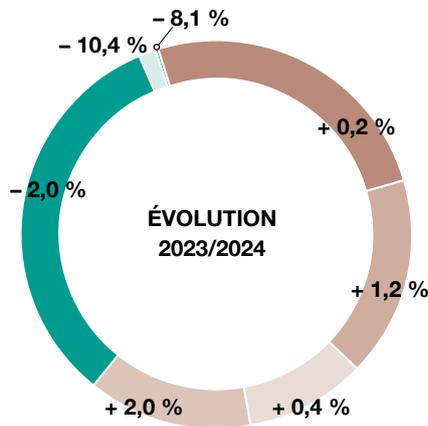
+ de 5,4 millions

DE RESSORTISSANTS AU RÉGIME AGRICOLE AU 1^{ER} JANVIER 2024 (AVEC DOUBLE COMPTE)

LES ACTIFS AGRICOLES

LA POPULATION AGRICOLE ACTIVE

Près de **1,3 million d'actifs** au régime agricole au 1^{er} janvier 2024 (- 0,3 % en un an), dont **431 497 non-salariés** agricoles (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux), en baisse de 2,4 %, et **828 221 salariés** (+0,8 %).



SALARIÉS* : 828 221 (65,7 %)

- Exploitation culture-élevage **318 677 (25,4 %)**
- Organismes de services **209 618 (16,6 %)**
- Secteur coopération **126 990 (10,0 %)**
- Autres activités **172 936 (13,7 %)**

NON-SALARIÉS : 431 497 (34,3 %)

- Chefs d'exploitation ou d'entreprise **412 766 (32,8 %)**
- Collaborateurs d'exploitation **16 286 (1,3 %)**
- Aides familiaux **2 445 (0,2 %)**

* Nombre de salariés en situation d'emploi au 31 décembre 2023

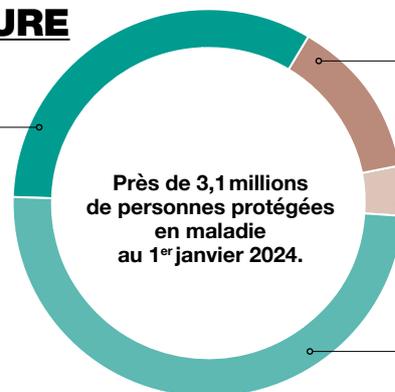
LES PRESTATIONS SOCIALES

Près de 29 Md€

C'est le montant des prestations sociales versées en 2024, en hausse de **1,4 % en un an**. Celles liées à la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès, les indemnités journalières et le congé de paternité baissent de 2,1 % (11,1 milliards d'euros). Les dépenses de retraite complémentaire obligatoire sont en hausse (+ 2,6 %).

LA COUVERTURE MALADIE

Inactifs (retraités et invalides) **1 007 496 33 %**



Enfants **416 335 13,6 %**

Conjoints et autres ayants droit **118 777 3,9 %**

Actifs en emploi ou non **1 512 634 49,5 %**

Ayants droit : 535 112 (17,5 %) Ouvrants droit : 2 520 130 (82,5 %)

LA RÉPARTITION TERRITORIALE

4,6 % de la population française protégée en maladie au 1^{er} janvier 2024.



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,3 millions

de personnes couvertes au 1^{er} janvier 2024.

Près de 1,8 million de salariés, d'apprentis et d'élèves des établissements d'enseignement agricole couverts (- 1,3 % sur un an) ; Près de 500 000 non-salariés couverts en 2024.

53 574 accidents et maladies professionnelles déclarés pour les salariés (-1,3 %) et 16 656 pour les non-salariés (+ 0,7 %), en 2024.

LES AVANTAGES DE LA RETRAITE

3,3 millions

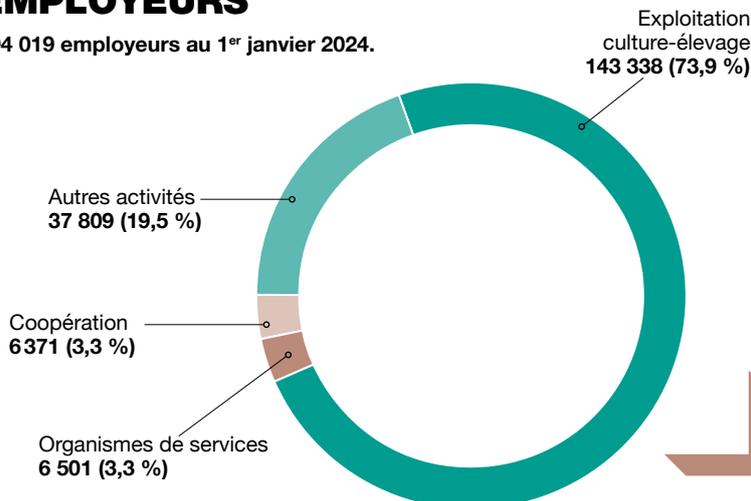
de retraites, droits propres et réversion sont versés par le régime agricole fin 2024, en métropole, à 2,8 millions de personnes (- 2,2 % par rapport à 2023). Parmi ces retraités, près de 420 000 sont polypensionnés au sein du régime agricole. Près de **631 429 non-salariés** bénéficient de la retraite complémentaire obligatoire (+ 0,9 % en un an).

L'ACTIVITÉ SALARIÉE

Près de **1,5 milliard** d'heures de travail réalisées dans les entreprises agricoles au 1^{er} janvier 2024.

LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

194 019 employeurs au 1^{er} janvier 2024.



L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Près de **3,1 millions** de personnes couvertes en action sanitaire et sociale

à la MSA au 1^{er} janvier 2024, soit près de 1,2 million au régime des non-salariés (- 3,7 %) et près de 1,9 million pour celui des salariés (+ 0,1 %).



La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec près de 29 milliards d'euros de prestations versées à plus de 5 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

La MSA

opératrice sociale

du monde agricole

Un point d'accès unique qui permet de mieux connaître les adhérents pour une prise en charge personnalisée et une approche plus attentionnée en cas de difficultés. Un encrage territorial qui permet de fédérer les acteurs locaux et mettre en place des actions innovantes.

Un seul point d'accès

La MSA verse toutes les prestations auxquelles ses adhérents peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles, et assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales, ainsi que de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes. En complément de sa mission de service public, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Une organisation qui simplifie les démarches des adhérents.

La représentativité

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents, qui repose sur les valeurs du mutualisme : la

solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 13 760 délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections sont organisées depuis 1949. Sur le terrain, ces délégués, répartis en trois collèges – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA.

Connaissance des territoires

Le groupe MSA, ce sont aussi près de 15 400 salariés, répartis entre la caisse centrale, une entreprise informatique et les 35 caisses, ainsi que 10 000 collaborateurs pour déployer son offre de services sanitaires et sociaux : salariés et délégués bénévoles constituent ainsi une force de frappe de près de 40 000 personnes, sur tout le

territoire, protectrice des intérêts de la population rurale et toujours à ses côtés pour l'aider à surmonter les aléas de la vie.

L'économie sociale et solidaire

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social : des services à la personne (téléassistance, aide à domicile, portage de repas, garde d'enfants, résidences retraite...) à ceux proposés aux entreprises, en passant par la formation professionnelle, l'ingénierie sociale, l'insertion par l'activité économique... Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opératrice sociale de référence du monde agricole.



LA MSA AGIT POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES !



Pour en savoir
plus [msa.fr](https://www.msa.fr)

➔ Nos 4 engagements

- 01 | **Un mot d'ordre** « moins de contraintes, plus de solutions »
- 02 | **Vous écouter** pour concevoir les bonnes solutions
- 03 | **Une réponse adaptée** à chaque besoin
- 04 | **Innover** pour s'adapter à votre réalité

